

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

MUSICALES DE BASTIA

DU 12 AU 16
OCTOBRE 2011

JACQUES HIGELIN A FILETTA
DANYÈL WARO KEITH B. BROWN
BEN MAZUÉ CHLOÉ LACAN

WWW.MUSICALES-DE-BASTIA.COM
04 95 32 32 30





Envie de réaliser des économies d'énergie
tout en conservant votre confort ?

JUSQU'À
2000€*
d'éco-prime pour l'installation d'un système
de chauffage performant.



© EDF 2010. Tous droits réservés. - 0969 322 520 - 0969 322 520 - 0969 322 520 - 0969 322 520

Appelez nos conseillers au **0969 322 520** (prix d'un appel local)
ou connectez-vous sur corse.edf.com ou oec.fr

*Voir les modalités auprès de nos conseillers.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !





VAGABONDAGE

Mercredi 21 septembre. Cap sur Rundi-nara, la perle du sud. D'autres l'appellent Suertone. Qui sait si le liège est plus significatif que les hirondelles. Rundi-nara, un nom qui chante comme les oiseaux; c'est là qu'Ange Luciani vous recevra dans son établissement qui fait le bonheur des touristes et des locaux. Un bijou de plage qui vit longtemps les Glénons bretons s'exercer aux joies de la mer et du bateau...

Pour moi, c'est toujours une félicité que de prendre, avant l'escale bonifacienne, la route de Suertone : quelques virages et la vue vous enivre de bleu, avec sur le fond, le contre-fort de la Sardaigne. Quand j'ai connu ce paradis, il y avait juste une villa qui appartenait à un Suisse. Aujourd'hui la beauté du coin attire du monde et le fait que j'aie rencontré deux camions-bétonnières prouve que la construction continue. Espérons que l'on ne fera pas n'importe quoi et que l'on ne dénaturera pas le site.

Chez Ange, la table joue non-stop. À n'importe quelle heure, vous pouvez vous restaurer et le personnel est vif et efficace, sous l'œil du maître. C'est que l'ami Luciani a toujours été dans la branche hôtel-restauration. Donc no problem pour le client. Autre atout : si l'on veut des renseignements sur la région, Ange et son fils sont les régionaux de l'étape et les clients peuvent avoir tous les renseignements qu'ils désirent.

Ma visite a continué direction Bunifaziu. Jean-Paul Bartoli au «Voilier» me parle d'une bonne saison, lui qui dirige ses fourneaux en chef de grande qualité. Sur les quais, du monde qui ne manque jamais de s'arrêter chez François Rocca-Serra, le créateur du fameux Corail bonifacien (comme un palet style Calisson) et ses glaces artisanales au goût unique. Bravu amicu ! Bonifacio, chargé d'histoire, citadelle inexpugnable avec son Genovese d'Antoine Lantieri, un établissement qui fait honneur à la ville. Bonifacio, avec les souvenirs de Charles Quint et de Napoléon Bonaparte, deux Empereurs qui ont marqué l'histoire du monde. Bonifaziu et ses falaises uniques, son ponpon du matelot et sa pointe de Pertusato. Et Cavallo et les Lavezzi. Quel beau voyage ! Chi bellu paese !

Toussaint LENZIANI

Entre nous

Par Pierre Bartoli

Les dernières élections sénatoriales semblent avoir confirmé les précédentes élections municipales et régionales avec un basculement sensible à gauche susceptible de conduire celle-ci à la présidence du Sénat, ce samedi 1^{er} octobre 2011.

La démocratie peut y trouver son compte, sans pour autant préjuger, comme beaucoup d'observateurs s'empressent de le faire, de ce qui se passera en 2012, à l'occasion de l'élection du Président de la République qui ne répond à aucun des critères électoraux. Elle relève d'une autre alchimie.

Les conclusions péremptoires de certains analystes politiques comme de certains sondages d'opinion ne résisteront pas, au moment du choix décisif, à des arguments d'une autre teneur.

Les divisions de la gauche ou de la droite pèseront moins que le projet présidentiel des candidats et la personnalité des uns et des autres sera jaugée à l'aune de la capacité à conduire le pays par-delà les tumultes financiers et les conflits divers auxquels l'avenir de la Nation se trouve confronté.

Nul ne possédant la baguette magique pour des solutions miracles, le citoyen-électeur choisira la sécurité plutôt que l'aventure, le réalisme plutôt que la chimère de lendemains qu'il sait souvent décevants !

«L'anti-Sarko» aura fait long feu devant l'échéance capitale et brûlé toutes ses ardeurs militantes pour voir s'imposer le choix pragmatique au moindre risque.

La sécheresse exceptionnelle qui frappe, en cette année 2011, le Niolu inquiète le monde des éleveurs et de l'agriculture.

Les bergers niolins craignent pour le bétail tout en voyant leurs ressources largement entamées par la nécessité de pallier les carences d'une nature soumise aux aléas d'une météo particulièrement revêche, cet été, pour le monde agricole, avec déperdition de pâturages et d'autres éléments venant compléter la nourriture du bétail comme les chênes ou les châtaignes.

Une calamité dont il faudra tenir compte.

Le Chanoine Xavier Emmanuelli a rejoint la Maison du Père

Le 24 septembre 2011, a été rappelé à Dieu, le Chanoine Xavier Emmanuelli, à l'âge de 78 ans et dans la cinquantième année de son Sacerdoce.

C'est en la Cathédrale Sainte-Marie à 10h, à Bastia, qu'a été célébrée la messe des funérailles en présence d'une foule émue et priante.

L'inhumation a suivi au Cimetière familial de Piazzole d'Orezza d'où Xavier Emmanuelli était originaire et où, des années durant, il avait été le premier magistrat.

«Un' preti corsu si né andatu.»

«Riposa in pace, amicu !»

Ses nombreux amis comme sa nombreuse famille l'ont entouré tout au long d'une maladie qui l'a emporté trop tôt.

Mais les souvenirs du vécu à ses côtés demeurent. Et son activité au service des autres à travers son ministère sacerdotal continuera à porter ses fruits.

Notre journal se joint à toutes celles et à tous ceux, très nombreux, qui se souviendront toujours.

Formations tous azimuts pour les fonctionnaires de Corse

Former in situ les 24 000 agents publics de Corse. Voilà qui relève d'un projet ambitieux présenté lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le vendredi 15 septembre en Préfecture de Corse, à Ajaccio.

Patrick Strzoda, préfet de Corse, Simon Renucci, délégué régional du CNFPT, député-maire de la Ville d'Ajaccio, Pierre-Paul Rossini, président régional de l'ANFH et Yvon Alain, directeur de l'IRA de Bastia, ont ainsi détaillé toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de la convention-cadre de partenariat inter-fonctions publiques relative à la mutualisation de l'offre de formation en Corse signée en décembre 2010.

Parmi les premières réalisations de ce partenariat, on retiendra qu'un vivier commun de près de 80 formateurs a été constitué, couvrant à peu près l'intégralité du champ des domaines de formation. «Les agents des trois fonctions publiques commencent à fréquenter les formations dispensées par chaque partenaire», a-t-on souligné lors de cette conférence de presse, avant d'annoncer un second colloque organisé en commun - après celui sur la prévention des risques naturels de juin 2010 - sur la gestion des situations de crise, le 28 novembre à Corte.

Destinée aux 24 000 agents publics de Corse, la campagne de communication et de promotion de cette offre mutualisée de formation est donc ouverte. Elle s'appuie notamment sur un film vidéo qui entend souligner les nombreux avantages pour les fonctionnaires insulaires de ce partenariat : «une offre de formation plus proche de chez soi (à Ajaccio, Bastia et aussi en micro-région), accessible tout au long de l'année, plus diversifiée, plus complète, plus pointue et spécialisée».

D'autres supports ont été élaborés pour promouvoir le dispositif : affiches, banniers, plaquette de présentation...

A noter : comme pour l'ensemble des stages de formation, les modalités d'inscription sont disponibles auprès des responsables formation des différents services publics d'État, territoriaux et hospitaliers de Corse, mais aussi sur les sites internet www.anfh.fr, www.corse.cnfpt.fr, www.difnational.fr et www.ira-bastia.fr.



De gauche à droite, François Ravier, Secrétaire général pour les affaires de la Corse, Simon Renucci, Maire d'Ajaccio, et Patrick Strzoda, Préfet de Corse



Toute l'équipe de l'OT de Bastia à pied d'œuvre autour de son Président, Paul Giudicelli

Tout le sel d'un rendez-vous bastiais

La première édition de la Fête de la Gastronomie, événement d'envergure nationale, a eu lieu vendredi 23 septembre, premier jour de l'automne. Placé cette année sous le signe de la Terre, parce qu'elle se cultive, offre ses fruits et nous nourrit, ce rendez-vous n'a pas été manqué par l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia qui a choisi de s'y associer en offrant au public l'opportunité de découvrir différentes facettes de notre gastronomie locale. Ainsi, de 11 h 00 à 13 h 30, sur l'esplanade de l'Office de Tourisme, Place Saint Nicolas, était organisée une séance de découverte/dégustation de grands vins de Corse commentée comme il se doit, avec tout l'art et le savoir de la sommellerie insulaire, tandis que charcuterie de montagne, beignets de fromage et gâteaux corses accompagnaient la présentation. Plus tard dans la journée, entre 17 et 19h, un «apéritif œnologique et gastronomique» aura régalé les invités avec notamment, de 18 h 00 à 18 h 30 une intervention du chef Vincent Tabarani pour évoquer avec maestria la cuisine tradi-

tionnelle corse. Les partenaires de l'opération ont largement contribué au succès de cette journée, avec, aux côtés de la Ville de Bastia, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse, le Restaurant Côté Marine, A campagna, A Cava, Corsica Colis, Cucina Corsa, Cap Corse Mattei, L'Empreinte du vin, Les grands vins de Corse et d'ailleurs, et le domaine Aliso Rossi.

Quand, à Corte, les libertés prennent la parole

Dans le cadre de la célébration de ses 30 ans, l'Université de Corse consacre sa semaine du lundi 10 octobre au vendredi 14 octobre à la question : *Di cosa libertà hè u nome ?* Ainsi, une série de débats et d'échanges est-elle organisée, Campus Mariani. Le lundi 10 octobre, à 17h, cette semaine s'ouvrira sur une table ronde intitulée «*Studià hè libertà, studià in libertà ? : regards croisés sur les libertés universitaires*». Le lendemain, à la même heure, une seconde table ronde portera sur «*La Corse, terre de liberté : mythes et réalités*». Mercredi 12 octobre ce sont «*Les philosophes et la liberté des peuples*» qui feront l'objet de conférences-débats entre 9h et 17h. Jeudi 13 octobre, à partir de 14h, «*le concept de liberté dans les grandes civilisations*» trouvera lui aussi à nourrir les échanges entre conférenciers. La semaine s'achèvera, vendredi 14 octobre, avec une université citoyenne organisée en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme, autour des «*Libertés individuelles sous tension : vers une société de surveillance ?*» (9h-17h).



Un engin anti-feux qui fait mouche

Nantes, Parc des Expositions de la Beaujoire, le 24 septembre 2011. Le 118^{ème} Congrès National des Sapeurs Pompiers s'achève. Dans le Hall, le stand n°335 est prêt à plier bagages, pour un retour dans l'île. A n'en pas douter, la première participation de la Corse à cette manifestation d'envergure nationale, aura marqué.

Il faut dire que dans sa manche et autour du thème choisi, «Risques et environnement», la Corse, représentée par la CTC, accompagnée là de l'Office de l'Environnement, de l'Agence du Tourisme et des deux SDIS de Corse du Sud et de Haute-Corse, avait une carte maîtresse à jouer : le projet



La Corse, bien représentée au 118^{ème} Congrès National des Sapeurs Pompiers



La «bête» imaginée par l'Université de Corse et testée cet été par le SDIS 2B

«REC1 – MICNA» (RECueil de données à échelle 1 et Modules d'Intervention face aux risques Climatiques, Naturels et Anthropiques. Un projet porté par l'Université de Corse et financé à part égale (2 X 253.000 euros par la Région et le FEDER ainsi que par le SDIS 2B (225.000 euros). Comportant deux volets (recherche scientifique et développement en matière de réponse de sécurité civile), il pose la question d'une adaptation des engins de secours face au risque incendie. Dans ce cadre, sur fond de promotion de la politique régionale de prévention incendies, un char «hors norme» a joué les vedettes à Nantes, au rendez-vous annuel des soldats du feu. Celui du SDIS de Haute-Corse. Testé cet été, ce tank américain M113 reconfiguré, a de quoi interpellier : avec ses 5 mètres, ses 14 tonnes, sa lance à incendie et ses 3800 litres d'eau embarquée, l'engin a été conçu pour affronter les températures les plus élevées et ne manque pas d'intérêt pour la recherche scientifique avec, à son bord, un ordinateur de haute technologie voué à l'observation et à la transmission des données concernant l'évolution des feux. L'arrivée de son frère jumeau en Haute-Corse est annoncée pour décembre 2011. A suivre...

Un œil sur la saison et son arrière-boutique

On a un peu tout entendu sur la saison touristique qui s'achève. Voici quelques chiffres communiqués par la Corsica Ferries, pour se faire sa propre idée sur, tout au moins, une part du marché.

Sur un marché maritime corse en baisse de 2,8 %, la Corsica Ferries évalue la diminution de son propre trafic à -6,2% sur les 4 mois de la saison estivale, par rapport à la même période en 2010. La compagnie perd ainsi 86 700 passagers entre le continent français et la Corse et 117 300, ceci, précise-t-elle, «en incluant les ports italiens». Néanmoins, selon son Directeur Général, Pierre Mattei, «La Compagnie reste toujours, et de loin, leader des traversées maritimes sur la Corse en maintenant sa part de marché à près de 63 %. Certes, notre trafic baisse quelque peu pendant cette saison estivale 2011 car nous avons jugé sage de répercuter sur nos tarifs tant l'augmentation importante du coût du carburant que la baisse et le plafonnement de l'aide sociale par passager ainsi que la mise en place de taxes de sûreté dans les ports corses. Malgré cela nos prix restent les plus bas du marché. Nous avons par ailleurs, pour la première fois, diminué notre offre estivale de plus de 200 traversées sur l'île pour répondre aux exigences du port de Nice et pour mieux gérer notre flotte, entraînant logiquement une baisse de passagers mais en améliorant nos coefficients de remplissage.» Pierre Mattei note par ailleurs que «les derniers débats de l'Assemblée de Corse ont mis en avant que la Corse avait moins besoin de touristes en haute saison à des prix bas pour favoriser un meilleur et très nécessaire étalement de la fréquentation touristique. C'est exactement ce que nous avons fait en augmentant notre trafic en avant et arrière-saisons, alors que nos concurrents ont fait le contraire en augmentant leur fréquence et en diminuant leurs prix en haute saison... On remarquera par ailleurs qu'avec le niveau de l'aide sociale précédent (15 € par passager sans plafond), nous avons créé du trafic sans en prendre sur le contrat de service public de Marseille alors qu'aujourd'hui, l'opérateur marseillais écrème le trafic des autres opérateurs sans créer aucun nouveau trafic au bénéfice de la Corse...» Pour finir, Corsica Ferries annonce que le trafic de la Compagnie est en hausse de + 11% depuis le début du mois de septembre 2011 ! A méditer...



Sages-femmes : le cri de

Elles sont plus de 20 000 en France, et 35 en Haute-Corse inscrites au Conseil de leur Ordre. Espérant être accompagnées des patients et usagers de santé, les sages-femmes se mobiliseront, le 4 octobre prochain, à l'appel d'une intersyndicale qui réclame notamment une revalorisation tarifaire de leur activité. L'occasion de faire le point sur leurs revendications, en même temps que d'apporter un éclairage sur leur métier. Pour en parler et rappeler le rôle qu'elles ont à jouer dans le système de santé, Marie-Geneviève Pontus, sage-femme cadre supérieur référent du Pôle Mère-Enfant et Santé Publique, à l'Hôpital de Bastia.

► **L'intersyndicale sages-femmes appelle à une grève et à une manifestation nationale à Paris le 4 octobre prochain. Y participez-vous ?**

Comme le 12 mai dernier, nous tiendrons un point info dans le hall du Centre Hospitalier de Bastia. Une formation étant prévue dans mon planning personnel ce jour-là, je ne serai pas disponible comme je l'aurais souhaité, mais nous sommes 19 sages-femmes au CH de Bastia et nous nous reliaisons, sachant aussi que nous sommes assignées, et que dans ce cadre, une grève proprement dite est pour nous impossible, les parturientes ne pouvant être laissées sans soins.

► **Quelles sont les revendications formulées dans ce cadre ?**

Avant tout, nous demandons la pleine reconnaissance de notre profession qui est à part entière, il faut le souligner, une profession médicale au même titre que celle exercée par les pharmaciens et les chirurgiens dentistes, et qui s'appuie sur une totale autonomie de prescription. Cette reconnaissance passe notamment par une revalorisation de nos actes dont la tarification n'a pas bougé depuis 2002 et qui continuent d'être saisis sur les actes « médecins », ce qui rend notre travail transparent à l'hôpital. Ceci alors même que nous assurons, dans le secteur public, 80% des accouchements !

► **Concrètement, quels sont aujourd'hui les revenus d'une sage-femme exerçant dans la fonction publique hospitalière ?**

Une sage-femme y démarre son activité à environ 1500 euros pour un travail dont on ne peut nier le caractère de pénibilité, avec des gardes d'en général 12 heures, une disponibilité et une responsabilité de tous les instants, de jour comme de nuit, en semaine et en week-end.



Les sages-femmes du CH de Bastia, dans le hall de l'Hôpital, le 12 mai dernier

► **Même topo pour vos collègues exerçant en libéral ?**

Je ne peux vous répondre précisément sur la question du salaire mais je sais qu'une sage-femme installée en libéral peut rencontrer des difficultés dues au retard pris dans la revalorisation de ses actes.

► **Il est aussi question de compétences...**

Justement, il faut avoir la vision la plus juste du champ de compétences qui est le nôtre. La sage-femme effectue en toute autonomie l'examen prénatal nécessaire à la déclaration de grossesse, assure le suivi médical de la grossesse, est à même de dépister les facteurs de risque et les pathologies, accompagne psychologiquement la future mère et anime les séances de préparation à l'accouchement. Elle est aussi en capacité de prescrire examens et thérapeutiques. Elle veille ainsi tout autant au bon déroulement de l'accouchement et des suites de couches, qu'à celui de la grossesse. Elle pratique également les consultations, les échographies obstétricales, y compris dans le cadre du diagnostic anténatal, de l'accouchement et de ses suites. Depuis la loi HPST du 21 juillet 2009, nos missions se sont élargies, notamment aux consultations de suivi gynécologique de prévention et à la contraception auprès de toutes les femmes en bonne santé, ce qui nous permet aujourd'hui de poser un stérilet ou de prescrire une pilule.

► **Dans les faits, avez-vous toute latitude pour investir ces « nouvelles » missions ?**

Les revendications

L'intersyndicale des sages-femmes, qui regroupe les principaux syndicats et associations de sages-femmes hospitalières, libérales, territoriales ainsi qu'un collectif d'usagers, a tenu une conférence de presse ce vendredi 16 septembre. « Voyant les conditions de travail des sages-femmes se dégrader de manière alarmante, ce qui se répercute directement sur la qualité de l'accueil des parents et futurs parents », elle demande « l'arrêt des fermetures de maternités et le lancement d'un nouveau plan de périnatalité pour réorganiser le suivi des grossesses physiologiques, diversifier l'offre de prise en charge en proposant de nouvelles alternatives et soutenir la sage-femme comme premier recours du système périnatal ». D'autre part, elle estime que « les négociations ouvertes suite à la dernière mobilisation du 12 mai (portant sur le statut des sages-femmes hospitalières, la cotation des actes, l'autonomie de la formation...) traînent en longueur. » Pour toutes ces raisons, elle appelle à « une manifestation nationale le mardi 4 octobre : départ à 11h, du parvis de la gare Montparnasse ».

vie d'une profession



Rien n'est fait pour une réelle mise en pratique. Il faut savoir que nous pouvons, par exemple, réaliser un frottis de dépistage du col de l'utérus. Si toute latitude nous était donnée pour assurer ce type d'acte, cela permettrait de désengorger les consultations des médecins qui, dès lors, seraient plus disponibles pour prendre en charge tout ce qui relève des pathologies.

► **Il ne s'agit donc pas d'opposer «stérilement» le travail des gynécologues obstétriciens et celui des sages-femmes, comme pourraient le laisser penser certaines revendications militantes émanant de votre profession qui pointent du doigt le «lobbying» d'un certain corps médical...**

Absolument pas ! Notre travail est complémentaire. Et d'ailleurs, le Collège National des Gynécologues Obstétriciens soutient notre mouvement.

► **Le rapport annuel de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale, datant de ce mois de septembre et qui consacre 25 pages à votre profession et recommande notamment**

l'expérimentation des maisons de naissance pour les grossesses non pathologiques, semble plaider aussi en votre faveur. Une raison de plus pour manifester ?

C'est surtout la satisfaction de voir notre profession reconnue. Quant à la question des maisons de naissance, elle n'est pas l'essentiel. Mais elle est importante. Il y a une dizaine d'années, nous étions à 11% de césariennes pour frôler aujourd'hui un taux de 25% dans certaines structures. Sachant qu'une césarienne est loin d'être une intervention anodine et qu'elle peut entraîner des pathologies pour la mère comme pour l'enfant, ces données sont à prendre en compte. Tout comme d'autres. Pour parler du Centre Hospitalier de Bastia, on peut souligner que 70% des accouchements qui y ont lieu se font sous péridurale. Il reste donc une part de patientes en demande d'un accompagnement physiologique et d'un accouchement plus naturel. Dans les pays nordiques, et notamment en Hollande, les maisons de naissance sont devenues monnaie courante.

► **Votre profession stigmatise une hypermédicalisation de la périnatalité. Mais on ne peut nier que la technique - quand elle ne sauve pas - soulage...**

Attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Nous ne sommes pas contre la péridurale, si c'est à cela que vous faites allusion. Nous disons simplement que ce n'est pas la péridurale qui fait accoucher, mais qu'avant ce geste technique, il y a tout un cheminement qui est celui d'une femme avec l'enfant qu'elle porte, et aussi celui d'un couple qui va devenir parents. Par ailleurs, qui nous dit que des échographies faites à tout crin ne sont pas délétères pour les futurs fœtus ? Elles sont nécessaires à certains stades de la grossesse (et d'ailleurs trois seulement sont remboursées par la sécurité sociale) mais il existe d'autres moyens pour savoir si l'enfant à naître va bien.

Quelques chiffres-clés

Actuellement, 23 870 sages-femmes exercent en France, dont moins de 2% d'hommes. Le traitement net mensuel d'une sage-femme de classe normale dans la fonction publique hospitalière est de 2 691 € en fin de carrière, primes et indemnités comprises. 80% des sages-femmes travaillent en milieu hospitalier (public ou privé).

La France va manquer de sages-femmes dans les prochaines années. Pourtant, le numerus clausus de la profession stagne avec seulement 1 015 places proposées pour l'ensemble des écoles en 2009.

Plus d'une trentaine d'écoles agréées par le ministère de la Santé préparent au diplôme d'État de sage-femme. Depuis la rentrée 2010, les études sont reconnues au niveau master avec la mise en place de la L1 Santé (concours commun des professions médicales: sage-femme, médecine, dentaire et pharmacie). Ce concours est très sélectif : de 10 à 15% de réussite selon les fachs.

A l'occasion de la Journée internationale de la sage-femme, le 5 mai 2010, l'ICM (International Confederation of Midwives) et le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) demandaient à tous les gouvernements de trouver une solution urgente au problème des 350 000 sages-femmes supplémentaires dont le monde a besoin, soulignant que les sages-femmes peuvent éviter jusqu'à 90% des décès maternels dans les lieux où elles sont autorisées à pratiquer.

► ***Vous êtes diplômée depuis 1977 et vous êtes cadre depuis 21 ans. Vous êtes bien placée pour noter les évolutions de votre profession...***

Les sages-femmes ont élargi leurs compétences mais il nous reste, comme je vous l'ai dit, à être totalement reconnues en tant que professionnelles de la médecine. Notre volonté est d'intégrer l'Université non pas en tant que filière dépendante de la médecine, mais avec notre propre filière maïeutique où prendrait place une formation assurée par des sages-femmes. Une première porte a été ouverte : actuellement certaines écoles, comme l'école universitaire de maïeutique de Marseille Méditerranée, sont totalement intégrées à l'université, marquant ainsi les premiers pas d'une intégration totale des écoles en université prévue d'ici 2015. Il nous reste donc un bon bout de chemin à faire.

Toujours pas de maisons de naissance...

S'appuyant sur le rapport annuel de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale, un article du Monde datant du 15 septembre 2011 et signé Sandrine Blanchard rappelle « qu'en 2001, le gouvernement français a promis d'expérimenter des maisons de naissance pour la prise en charge des grossesses sans risques », que « cette promesse a été reprise dans le plan périnatalité 2005-2007 », et que « malgré la tentative de Roselyne Bachelot, lors de la discussion, en 2010, du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, de convaincre les parlementaires de lancer ces expérimentations », aucune maison de naissance n'a, à ce jour, ouvert en France. Et la journaliste d'ajouter : « Si 60 sites étaient ouverts, 7 M€ pourraient être économisés chaque année. »

L'AFC Umani et le GCMS A Stella réunis sur le Tour de Corse Historique

C'est sous les couleurs de la solidarité et de la protection du patrimoine qu'Yves Loubet a souhaité inscrire la 11^{ème} édition du Tour de Corse historique qui se courra du 5 au 8 octobre. Cette année, le Groupement de coopération sociale et médico-sociale A Stella, situé à Ajaccio, ainsi que l'Association pour une Fondation de Corse, se voient étroitement associés à l'événement.



L'administratrice générale du **GCSMS A Stella**, **Hélène Cerlini**, explique : « Nous avons engagé dans l'épreuve chronométrée trois équipes composées de coureurs avertis, parmi lesquels Jean-Toussaint de Gentili et Bernard Biancamaria. Quatre autres équipes formées chacune d'un pilote expérimenté volontaire et d'un copilote usager du GCSM, participeront à l'épreuve de régularité. »

Cette aventure humaine qui s'appuie sur le savoir-faire de **Benoit Cousin** et de son association **Handi Rally Passion**, a trouvé un écho auprès de l'**Associu per una Fondazione di Corsica** (Association pour une Fondation de Corse) présidée par **Jean-François Bernardini**, chanteur du groupe **I Muvrini**. « Elle initie un partenariat à 360° », confie Emanuel Barbieri, responsable des projets autour de la fondation. « Notre programme Terranea, qui a permis la réhabilitation d'une des plus anciennes châtaigneraies d'Europe sur la commune de Pianellu, est en complète adéquation avec l'action du GCSMS. Nous avons en commun la volonté de tisser un lien social et de protéger notre patrimoine. » Ainsi, l'équipe d'**A Stella** a-t-elle également souhaité s'associer au programme **Lingua Viva** de l'**AFC** qui vise à sauvegarder et à promouvoir la langue corse. Elle s'engage à mettre en place un traducteur automatique français/corse pour la communication propre au groupement, et à traduire en langue corse des ouvrages portant sur ses domaines d'intervention.

C'est donc autour de projets concrets axés sur la protection du patrimoine insulaire et la non-violence qu'œuvreront ensemble les membres de l'**AFC Umani** et du **GCSMS A Stella**.

Pour l'heure, tous soutiennent les jeunes en situation de handicap engagés dans la **Tour de Corse Historique 2011** en tant que copilotes.



Corsica Ferries promeut l'action de MSF

Les médiateurs de **Médecins Sans Frontières** sont présents sur les traversées **Corsica Ferries** depuis le 20 septembre, et ce jusqu'au 1^{er} octobre 2011. Dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation destinée à une meilleure compréhension de l'action d'urgence humanitaire, ils répondent aux questions des voyageurs et leur proposent d'agir en participant à l'Opération « **Un euro par semaine** ». « Une opération qui nous permet d'intervenir dans l'urgence et en toute indépendance, précisent les intervenants, notamment en Somalie, où

MSF apporte une assistance médicale et chirurgicale, traite la malnutrition et intervient auprès des personnes déplacées depuis 1991. » Dans ce pays, les équipes **MSF** ont ainsi déjà vacciné contre la rougeole près de 67 000 personnes. **A Marere**, elles ont mis en place un centre de traitement du choléra et, afin d'éviter la propagation de la maladie, diffusent des messages de prévention et chlorent les puits d'eau. L'urgence, en **Somalie**, sera longue à résorber. L'Opération « **Un euro par semaine** », qui a déjà trouvé écho auprès de 360 000 donateurs réguliers en **France**, est donc essentielle pour répondre à cette urgence mais aussi pour poursuivre des actions dans la durée. Rappelons que l'opération « **1 euro par semaine** » permet, sur un an, d'acheter 236 vaccins contre la rougeole, de fournir 36 couvertures de survie à des populations déplacées et de procurer 5 mois de traitement antirétroviral à un malade du sida.

I Mantini pour la bonne cause

I Mantini se joint à l'association **Bout de Vie** en offrant, ce vendredi 30 septembre, au centre culturel de **Porto Vecchio**, à partir de 21h, une soirée mêlant chant moderne, traditionnel et polyphonique, et humour. Une soirée organisée au profit de l'association qui se bat au quotidien pour aider et accompagner les personnes amputées afin que celles-ci puissent disposer des « clés » et « outils » leur permettant de tenter d'appréhender et de surmonter leur différence. **Renseignements et billetterie au 04 95 72 18 18. Tarif adulte : 15 €. Tarif enfants : 10 € (jusqu'à 12 ans).**



Bastia

Opération «**Mon commerçant, mon environnement**», du 5 au 15 octobre

Le commerce de proximité joue un rôle économique et social primordial au cœur des quartiers. Il constitue un lieu d'échanges essentiel. Il est une composante majeure du cadre de vie quotidien et du maillage du territoire. Les atouts du commerce de proximité sont multiples : gain de temps et protection de l'environnement évitant les longs et coûteux déplacements, accueil convivial, services et conseils personnalisés, produits de qualité, animation, embellissement et vecteur de sécurité dans les communes, santé avec des achats souvent réalisés à pied ou à vélo, rôle économique faisant vivre le centre-ville.

Vers les quartiers Sud et les écoliers

C'est sur ce thème que la **Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse (CCIT 2B)** organise, du 5 au 15 octobre 2011, l'opération nationale «**Mon Commerçant, mon Environnement**».

Cette action vise à rassembler, sur tout un territoire, l'ensemble des acteurs d'un quartier autour des valeurs du développement durable et notamment la jeunesse, qui représente les consommateurs responsables de demain. La vie d'un quartier se construit autour des commerces et ils sont un lieu de rencontre quotidienne entre plusieurs générations.

«*Les objectifs de cette opération consistent notamment à promouvoir le commerce de proximité auprès des consommateurs, toutes générations confondues, en mettant notamment en avant l'intérêt pour eux d'aller faire leurs courses à pied, l'impact de leur acte d'achat «de proximité» sur la vitalité de leur quartier, le maintien ou la redécouverte d'une relation de qualité avec le commerçant*», explique **Jean Dominici**, président de la **Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse**, fraîchement élu président de la **CCI de Corse**.

«*Il s'agit aussi de sensibiliser et faire émerger une réflexion de développement durable au sein des quartiers de Lupino et de Montesoro. Cette sensibilisation du grand public s'effectuerait à travers la conception et la vision du développement durable des écoliers, qui ont appréhendé cette notion dans le cadre de leur programme scolaire*».

Ajaccio

Inauguration de la Résidence Bonafedi

Le 19 septembre dernier, au cœur de la vieille ville, la **Résidence Bonafedi** située au **3/5 rue de la Porta** a été inaugurée. Cet ensemble composé de huit logements sociaux est une première à **Ajaccio** pour plusieurs raisons. En effet, elle répond aux normes HQE avec une intégration de dispositifs permettant la production d'énergies renouvelables. Ici, les locataires bénéficient de prestations de qualité, tant sur le plan énergétique qu'esthétique. La résidence offre 2 T2, 4 T3 et 2 T3. Aujourd'hui, les nouveaux locataires ont pris place dans leurs appartements neufs, deux d'entre eux sont réservés à des personnes handicapées.

Lors de cette inauguration, le président-directeur général d'**Erilia** (Office et gestion des HLM), **Hubert Voglimacci** a tenu à rappeler l'importance de cette réalisation, il a aussi évoqué l'avenir du logement social dans notre ville, «*notre intervention à Ajaccio est très importante aussi bien dans la réhabilitation de notre patrimoine ajaccien que dans la construction de nouveaux programmes en cours, afin de répondre aux besoins en logements sociaux de la ville, d'autres projets sont à l'étude*».



Jean Dominici, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse, fraîchement élu président de la CCI de Corse : «Pour que les écoliers deviennent ambassadeurs du développement durable et de la protection de leur quartier».

Le développement durable au cœur

Ce regard du développement durable par les élèves se concrétiserait sous la forme d'un concours artistique. Les œuvres seront exposées au sein des commerces pour une diffusion auprès du grand public. «*Les élèves deviendraient les ambassadeurs du développement durable et de la protection de leur quartier*», ajoute **Jean Dominici**.

«*Depuis le mois de septembre, plusieurs manifestations ont été organisées, parmi lesquelles une journée de sensibilisation dans les écoles, à l'initiative de la CCIT 2B qui est intervenue auprès des élèves afin de présenter le fonctionnement des commerces et le rôle essentiel qu'ils jouent dans les villes et quartiers. Il y a quelques jours, un concours artistique intitulé «Pour l'écologie mon école agit» a également été lancé dans les écoles des quartiers Sud de Bastia*».

À noter que du 5 au 15 octobre, se déroulera le lancement officiel de l'opération «**Mon commerçant, mon environnement**». Vitrites des commerçants décorées et tirage au sort avec des lots «**développement durable**» à gagner dans les commerces participants figurent au programme de l'événement.

Rendez-vous est pris le 10 octobre, à 14 heures, pour la réunion du jury du concours des écoles primaires «**Pour l'écologie, Mon école agit**», le 18 octobre à 10h30 avec le tirage au sort des lots «**grand public**» sous contrôle d'huissier, le 18 octobre, à 14 heures, à l'occasion de la remise des prix du concours «**Pour l'écologie, mon école agit**» au sein des écoles. Autant d'animations qui seront couronnées par une exposition d'œuvres artistiques des écoles primaires dans les commerces jusqu'à fin octobre.



À l'occasion de l'inauguration de la Résidence Bonafedi, le président-directeur général d'Erilia, Hubert Voglimacci, aux côtés de Simon Renucci, député-maire d'Ajaccio et de son premier adjoint, Paul-Antoine Luciani, Dominique Bucchini, président de l'Assemblée de Corse, Jean-Jacques Panunzi, président du Conseil Général de Corse-du-Sud, Nicolas Alfonsi, sénateur de Corse-du-Sud...

24^{ème} édition des Musicales de Bastia



L'arrivée de l'automne coïncide à Bastia avec la tenue du plus ancien festival de Corse : Les Musicales de Bastia. Jacques Higelin, A Filetta, Ben Mazué, Danyel Waro... Cette année encore, Les Musicales affichent une programmation originale où la voix tient la vedette. Du 12 au 16 octobre, réservez vos places : les plus belles voix d'ici et d'ailleurs sont à Bastia !

l'autre, aussi viscéralement attachés à leur île. Cette rencontre se devait de trouver une suite : insulaires, résistants, poètes et défenseurs de leur langue, voilà déjà quelques atomes crochus qui engageaient **Danyel Waro**, ses musiciens et **A Filetta** à monter un projet commun. Mais les voix décalées d'**A Filetta**, qui invitent à l'écoute du sacré dans une langue corse vivace et ciselée et le créole réunionnais de **Danyel Waro**, au travers de ses textes poétiques et politiques, demandent toujours plus d'engagement vocal. Désirant poursuivre ce travail et trouver de nouveaux arrangements polyphoniques, les deux ensembles ont élargi leur répertoire commun lors d'une résidence à la **Réunion**. C'est ce travail qui est présenté aujourd'hui grâce à une série de concerts dont les 24^{èmes} Musicales offrent la primeur à **Bastia**.

La soirée du vendredi est dédiée au Jazz avec deux têtes d'affiche exceptionnelles ! En première partie, le **théâtre de Bastia** accueille une des plus belles voix féminines de jazz insulaire : **Fabienne Marcangeli**. Tombée dans le jazz il y a une vingtaine d'années, elle a sorti cet été un album *«Lovebird»*, largement salué par la critique. L'artiste et son quartet alterneront sur scène les créations originales et les standards de jazz et de bossa qui composent cet album. Place ensuite à **Keith B Brown**, le nouveau Jazzman qui monte. Son talent ne repose pas seulement sur son interprétation fidèle de la tradition blues, mais aussi sur sa qualité d'auteur/compositeur. **Keith B. Brown** jouit aujourd'hui d'une réputation internationale de star montante du blues et est reconnu, en particulier, comme l'un des plus grands interprètes de country blues de sa génération. A découvrir absolument !

La soirée de clôture fait la part belle à la jeune génération avec **Chloe Lacan** et **Ben Mazué**. La première est une révélation de cette année 2011 : la jeune diva (rockeuse ou clown) se raconte avec son accordéon, tout en pudeur et fantaisie... Pratiquant un subtil décalage entre un fond relativement grave et un humour salvateur, **Chloé** mêle le burlesque au sentimental et l'on passe inmanquablement des larmes au rire. Très remarquée au festival

«Alors chante !» 2011 de **Montauban**, elle y a remporté les prix du public et des professionnels. **Ben Mazué**, c'est la révélation des **Musicales 2010**. Voilà un artiste rempli de force et d'engouement : issue de la génération rap, sa musique mêle soul, hip-hop et chanson acoustique. **Ben Mazué**

Une fois de plus, le festival **«Les Musicales»** tient le pari de donner un air de fête à ce début d'automne. Rendez-vous de peintures de la scène et de jeunes artistes qui tentent de décrocher la palme, le festival mêle les genres musicaux (polyphonies, chanson, jazz, musiques actuelle ou classique), les artistes confirmés et les talents en devenir. Créé en 1987 comme une biennale puis reconduit en événement annuel, ce festival est à ce jour le plus ancien des festivals musicaux insulaires. La manifestation se propose d'être le vecteur d'émotions fortes grâce à des artistes, soigneusement sélectionnés : zoom sur les temps forts de l'édition 2011 !

Pour sa soirée d'ouverture au **théâtre de Bastia** le 12 octobre, les **Musicales** s'offrent un grand monsieur de la Chanson Française : **Jacques Higelin**. Son dernier album, *«Coup de foudre»*, est riche de nouvelles chansons aux multiples sources (swing, jazz, country, blues) qui viennent enrichir un répertoire qui n'a jamais manqué ni de tendresse ni de folie. Et sur scène, c'est toujours un moment très fort : ce gamin de 70 ans passés offre un condensé de sa riche et longue carrière. Avec Higelin, on joue dans la cour des grands.

Le lendemain 13 octobre, place aux voix insulaires d'ici et d'ailleurs : **A Filetta** sera sur scène avec **Danyel Waro** (cf. interview de **JC De Thandt**).

C'est en 2008 qu'eut lieu la rencontre du Réunionnais **Danyel Waro** et du Corse **Jean-Claude Acquaviva**, aussi coriaces l'un que



Musicales de Bastia

a été plusieurs fois primé dans des festivals, et les spectateurs des **Musicales** ne s'y sont pas trompés : **Ben Mazué** est reparti, l'an dernier, auréolé du prix des professionnels et de celui des jeunes. Chose promise, chose due : c'est donc la grande scène du théâtre qui lui est offerte cette année !

Mais le festival ne prend pas seulement possession de la scène du théâtre : jam session avec **Pierre Rebouleau**, concerts des jeunes talents à la fabrique de théâtre tous les jours à 18h30, projection du film *«The soul of a man»* au cinéma le **Studio**, ateliers pour les enfants... Sans oublier que le dimanche 17 octobre, **Les Musicales**

se décentralisent à **Migliacciaru**. Trois artistes de la nouvelle scène musicale corse (Manat, **Pierre Gambini** et **Jalem**) se partageront l'affiche. L'occasion pour eux de se produire notamment devant des programmeurs, diffuseurs et représentants de réseaux nationaux avec, pour objectif, des programmations à l'extérieur de l'île.

Les **Musicales de Bastia**, c'est un seul credo : *«un festival ouvert à toutes les musiques qui mettent la voix en vedette»*. Un credo qui a conquis son public depuis près d'un quart de siècle. Et qui plus est hors saison ! Une réussite qui mérite d'être soulignée...

PORTRAIT / PAR JEAN-CLAUDE DE THANDT

▶▶▶ Danyel Waro, la voix et l'âme de la Réunion

20 décembre 1848 : une date majeure dans l'Histoire de la Réunion. L'esclavage est aboli. Chaque année, le 20 décembre, l'île de la Réunion célèbre cet événement : musique, danse, feu d'artifice : toute l'île est en fête : ce jour-là le maloya est à l'honneur.

Figure emblématique de ce chant traditionnel issu de l'esclavage et du métissage, le bouillant **Danyel Waro** se produira, jeudi 13 octobre, au **Théâtre Municipal de Bastia**. Il sera accompagné par l'ensemble polyphonique que l'on ne présente plus, **A Filetta**. Un concert exceptionnel placé sous le double signe de la fusion des cultures et de l'insularité que les artistes concernés peaufinent actuellement dans cette petite île française du bout du monde, au cœur de l'Océan Indien, à 9000 kilomètres de nos côtes, la Réunion.

Chanteur à la voix inimitable et percussionniste flamboyant

Danyel Waro, c'est d'abord une présence. Débordant de vitalité, habité par le rythme, il fait partie de ces rares artistes qui brûlent les planches, enflammant le public dès les premières notes. Secouant sa crinière blonde, il proclame à tue-tête son identité créole jusqu'aux frontières de la transe.

Danyel Waro, c'est ensuite une voix aiguë à la fois puissante et légère, agressive et tendre, une voix inimitable qui vient du cœur et vous émeut par sa chaleur et sa sincérité. **Danyel Waro** ne se contente pas de chanter, il s'accompagne d'un kayamb, son instrument fétiche, composé d'une planche qu'il a lui-même confectionnée à partir de tiges de fleurs de cannes et remplie de graines de safran, une planche qu'il manie avec rage comme pour mieux ponctuer le rythme et le message qu'il entend transmettre. Avec la même énergie, il frappe à mains nues une imposante barrique de rhum couronnée d'une peau de bœuf, un tambour à la sonorité grave, le roller.

Le maloya, le chant de la révolte

Rien ne prédisposait **Danyel Waro**, ce fils de petit planteur né voici 56 ans sur les hauteurs du **Tampon**, au sud de la Réunion, à devenir cet artiste d'exception, véritable ambassadeur de la tradition musicale réunionnaise applaudi sur les scènes du monde entier, de **Tokyo** à **Rabat**, de **Copenhague** à **Pékin**, habitué du **Festival des Musiques Métisses d'Angoulême**, des **Transmusicales de Rennes** et du **Festival Africolor** en banlieue parisienne.

Grâce à **Firmin Viry**, ancien coureur de cannes, pionnier du syndicalisme agricole et musicien traditionnel, **Danyel** découvre à 15 ans le maloya. A cette époque le maloya, le chant de révolte des esclaves africains, malgaches et indiens est interdit par le gouvernement. Il est utilisé comme arme politique par le **Parti Communiste Réunionnais** qui milite en faveur de l'autonomie de l'île de la Réunion. Il faudra attendre 1981, et l'élection de **François Mitterrand**, pour que le maloya sorte de la clandestinité.

Après avoir découvert le maloya grâce à son père spirituel, **Firmin Viry**, **Danyel Waro** prend pleinement conscience de son identité réunionnaise, il apprend le rythme ternaire du maloya, fabrique ses propres percussions. A 20 ans il donne son premier concert entouré de jeunes travailleurs agricoles. Après avoir échoué au baccalauréat, **Danyel** est appelé sous les drapeaux en **Métropole**. Refusant de porter l'uniforme, il est condamné à deux ans de prison pour insoumission. Au cours de son incarcération, il écrit ses premiers textes en créole marquant le début d'une longue carrière musicale qui, de concerts en festivals, le conduira en **Corse** en septembre 2008.

Sous le signe de l'insularité

Invité de la vingtième édition des **Rencontres des Chants Polyphoniques de Calvi**, **Danyel Waro** se lie d'amitié avec **Jean-Claude Acquaviva**, leader de l'ensemble polyphonique **A Filetta**. C'est le début d'une expérience originale qu'ils renouvelleront, deux années de suite, au **Festival Africolor**. L'aventure se poursuit lorsque **Danyel Waro** invite le groupe **A Filetta** à participer à l'enregistrement de son nouvel album intitulé, en créole *«Aou Amwin»*, traduisez *«de vous à moi»*.

Dans l'un de ses principaux succès, *«Batarcité»*, **Danyel** se définit ainsi : je ne suis pas blanc, je ne suis pas noir, je suis de l'ethnie *«pur métisse»*, je suis pur bâtard ! Ce pur bâtard, comme il se qualifie, aime à rappeler qu'à l'image du peuple réunionnais multiracial, le maloya, symbole du métissage, fait la richesse du peuple réunionnais.



PORTO-VECCHIO**● Danse, chant et magie**

La **Ville de Porto-Vecchio**, propose, le samedi 1^{er} octobre, à 21h, **Place de la République**, un spectacle de danse avec les associations **Gym Ka Danse** et **Créativ'danse**. Cette soirée gratuite fera la part belle à la danse orientale, au hip hop, au jazz new style, mais aussi aux chants corses, avec **Adrien Matucci** et **Brice Colombier**, et au quadrille. Un magicien apportera sa touche personnelle à ce rendez-vous festif. Renseignements au **04 95 72 18 18**.

ILE-ROUSSE**● Double expo photo**

Depuis le 24 septembre et jusqu'au 27 octobre 2011, le **Centre Méditerranéen de la Photographie** propose une exposition autour du travail de **Maddalena Rodriguez-Antoniotti**, «*Corse, éloge de la ruralité*» ainsi qu'un regard original sur la photographie anonyme «*Voyage en Corse, 1931*» s'appuyant sur sa propre collection. A voir au **Spaziu, place de l'Hôtel de Ville**, tous les jours de 14 à 18h.

VESCOVATO**● Douceurs et technologie**

Les Français étant connus pour leur gourmandise avec, en 2009, une consommation de pas moins 238 000 tonnes de confiserie, le **syndicat national de la confiserie** organise,



pour la 4^{ème} année consécutive, la «*Journée des petits plaisirs*». Le **pam de Vescovalo** n'a pas pu résister à s'associer, pour la seconde fois, à cet événement gourmand. Le 7 octobre prochain, une journée thématique y sera proposée avec des ateliers multimédias sucrés et une distribution de bonbons, sucettes et autres sucreries. Le matin, de 9h à 11h, ambiance «*candy*» avec un atelier cuisine numérique, dans la «*salle ado*». Les participants réaliseront des sucettes en cœur et seront également les photographes d'un jour. Une façon ludique d'apprendre ou de revoir l'utilisation de l'appareil photo numérique. Pour l'atelier du début d'après-midi (14h à 16h), ce sera ambiance «*tendre*» avec une initiation à la navigation web sur l'histoire du chocolat. Enfin, le volet «*festicolore*» de cette journée sera réservé aux enfants de 6 ans et plus. Il s'ouvrira à 17h. En une heure, les jeunes participants devront réaliser, sur un logiciel de dessin libre de droit, le «*bonbon du futur*». «*Cette manifestation gourmande permettra de rassembler toutes les générations autour de l'univers de la confiserie et du multimédia, souligne l'animatrice Christelle Bergasso. C'est un mélange agréable fait de saveurs et de convivialité. Le tout sera valorisé sur notre blog avec des billets actualisés et colorés, à l'image de la journée.*»

Renseignements au **04.95.36.44.56**

**A DÉCOUVRIR****Aux cœur du magico-religieux insulaire**

France 3 Corse - Via Stella se propose de diffuser 3 documentaires de 52' réalisés et finalisés en 2011 par **Anne de Giafferri & Gilles Blanchard**, produits par **Ex Nihilo** et consacrés aux pratiques magico-religieuses de **Corse** et de **Méditerranée**. Le premier de ces documentaires, «*Mauvais œil*», est à découvrir le vendredi 4 novembre à 22h20 et sera rediffusé les dimanche 6 novembre à 7h, jeudi 17 novembre à 10h15 et dimanche 20 novembre à 13h. La diffusion initiale de «*Mauvaises herbes*» aura lieu le vendredi 11 nov à 22h20, avant celles des dimanche 13 novembre à 7h, jeudi 24 novembre à 10h15 et dimanche 27 novembre à 13h. «*Mauvais rêves*» sera quant à lui visible le vendredi 18 nov à 22h20, puis les dimanche 20 novembre à 7h, jeudi 1^{er} décembre à 10h15 et dimanche 4 décembre à 13h. «*Explorant la riche mythologie populaire liée aux pratiques magico-religieuses et magico-thérapeutiques observables en Corse et dans le bassin méditerranéen, ces films sont une œuvre de connaissance et de découverte - d'un point de vue social, ethnologique et anthropologique - à travers le récit et le constat d'une réalité, expliquent les deux réalisateurs. De la Corse à l'Italie, en passant par la Grèce et le Maroc, «Mauvaises herbes» nous fait découvrir l'utilisation première et ancestrale des plantes sauvages du bassin méditerranéen jusqu'à celle, contemporaine, de la phytopharmacologie avec une question en filigrane : quelle place ont ces savoirs botaniques dans notre société ? Dans «Mauvais œil», pour accompagner les rituels filmés, nous avons donné la parole à des spécialistes (anthropologue, linguiste, psychanalyste, prêtre, directeur de clinique...) capables d'éclairer le sujet. Enfin, «Mauvais rêves» se penche sur le mazzerisme et les mazzeri, ces derniers témoins d'une religion du destin, de la fatalité, ce fatum que l'on retrouve dans le monde méditerranéen.*»

A noter : **Gilles Blanchard** a déjà réalisé : «*Béatrice*» (2005), «*Tête d'Or*» (2007) et «*Jean Genet, le contre-exemplaire*» (2010). Il a déjà collaboré avec **Anne de Giafferri** sur «*Chez moi au loin*» (2006).

BASTIA**Rencontre professionnelle entre acteurs du secteur musical**

A l'occasion des **Musicales de Bastia**, l'association **Le RéZo**, associé au festival et au **Centre Culturel AnimA** et qui a pour objet le repérage, le soutien, l'aide à la professionnalisation et à la diffusion en **Corse** et hors de **Corse** des créateurs de musique résidant dans l'île, propose une rencontre professionnelle, le samedi 15 octobre à 14h30, à l'auditorium du **Musée de Bastia**. Des acteurs locaux du secteur des **Musiques Actuelles** (chanteurs, musiciens, programmeurs, décideurs politiques...) et d'autres professionnels continentaux, invités pour l'occasion, se rencontreront lors de ce moment privilégié. Développement d'un artiste : quelles étapes, quels besoins ? L'insularité : petits inconvénients ou gros désavantages ? Lieux et occasions de représentation : pallier les déficiences locales, comment susciter et multiplier les initiatives ? Découvrir, aider, soutenir : du terrain à la scène, artistes et programmeurs : une distance à rendre relative. Diffuser des spectacles : comment travailler un public ? Autant de questions qui viennent à l'esprit lorsqu'on est artiste, programmeur, politique ou juste sensibilisé à l'action culturelle. Si vous êtes de ceux-là, **Le RéZo** vous invite à venir débattre, échanger et partager votre expériences. **Pour plus d'infos : 04 95 32 75 91 - E-mail : info@le-rezo-corse.com**

**BIGUGLIA****Un Tex «mix» attendu**

L'Association Culture et Loisirs Bigugliais invite, vendredi 21 octobre, sur la scène de la **salle St Sébastien**, le comique **Tex** à donner le meilleur de lui-même et de ses quelque 20 années de

carrière qui l'ont conduit du **Théâtre de Bouvard** aux **Matinales d'Europe 2** en passant par les **Z'amours**, sur **France 2**, et **Intervilles**. A l'heure des bêtisiers cathodiques, l'artiste-animateur promet un rendez-vous décoiffant, un best of scénique à zigouiller les zigomatiques, une sorte de «*connerisier*», comme il le dit lui-même, avec aussi au programme, un tour du monde des accents et un état de la planète, le tout dans un balayage pas très net... Les billets sont en vente dans les **boutiques Alexandre de Borgo** (**04 95 36 16 63**) et de **Bastia Toga** (**04 95 32 13 20**) et par correspondance au **04 95 33 89 22**.

FOLELLI

Marie-Comtesse Santucci a soufflé ses cent bougies entourée de l'équipe du CORSSAD

Les animatrices du CORSSAD de Folelli étaient à pied d'œuvre pour fêter l'anniversaire de leur bénéficiaire centenaire, dont le radieux sourire en dit long sur son siècle de vie. Car Marie-Comtesse Santucci est une personne âgée, centenaire de son état depuis quelques jours, et totalement atypique.

Le seul fait de la rencontrer est un excès de confiance en l'avenir. Notre vieille dame s'exprime sans hésitation, lit sans lunettes, vit seule (oh pardon, avec son fidèle compagnon, **Asco**) et apprécie moyennement que l'on empiète trop sur son quotidien. En appréciant toutefois à leur juste valeur les visites quotidiennes des animatrices du **Corssad**, **Cathy**, **Marjorie**, **Barbara**, **Marie Catherine** et **Marie-Claude** qui composent le service de soins chargé des la prise de tension et de l'administration du traitement médical de leur pensionnaire, globalement... en pleine forme !

Née à **San Damiano**, **Marie-Comtesse** est aujourd'hui centenaire, comme sa maman, partie dans l'autre monde à 101 ans et 3 mois. Une longévité de vie que **Marie-Comtesse** entend bien dépasser pour se donner le temps de réaliser un de ses vœux les plus chers : se rendre à **Morosaglia**, le village natal de sa maman !

Arrière-grand-mère d'un petit **Thomas**, la centenaire chérie du **Corssad** savoure son troisième âge sans modération et avoue volontiers être une grande (et impardonnable) gourmande. Une «*tradition familiale*» selon ses dires !

Inutile de préciser qu'elle a fait honneur

au gâteau d'anniversaire offert par l'équipe du **CORSSAD** pour son centième anniversaire, souhaité avec quelques fleurs et une énorme dose d'affection, entourée de **Marie-Joelle Mori**, responsable du secteur de **Folelli**, **Cathy Paoli**, aide soignante, **Emilie Bertrand**, agent de développement, et **Vanessa Carli**, aide à domicile.

Felice anniversariu Marie-Comtessa !



Gâteau, fleurs et tendresse pour les 100 ans de Zia Comtessa !

Le CORSSAD : 40 ans d'aide à domicile

Le **Corssad**, c'est plus de 500 professionnels de l'intervention à domicile sur le département de la Haute-Corse qui agissent dans des domaines d'interventions diversifiés : aide à domicile, soins pour les personnes âgées, garde d'enfant à domicile, télé-assistance, portage de repas, service de petit bricolage et même assistance et dépannage informatique.

Autant de services qui témoignent de l'engagement du **Corssad** depuis sa création, pour apporter des prestations de qualité et adaptées aux besoins de ses publics.

Son antenne de **Folelli** compte une quarantaine de salariés, agissant dans un bassin de vie important et auprès de populations vieillissantes. Le **Corssad** de **Folelli** a sous son aile deux centenaires et plusieurs personnes de plus de 90 ans.

Pour en savoir plus, un site internet est à la disposition du public à l'adresse :

www.corssad.net

PORTO-VECCHIO ET PROPRIANO

● Maï Pesce en concert

Vendredi 7 octobre 2011, **Maï Pesce** donnera un concert au

Centre Culturel de Porto-Vecchio à partir de 21h00. Un rendez-vous qui fera la part belle à une voix de toute beauté mais pas seulement, puisque l'artiste manie

également avec talent la guitare, le violon et la mandoline. L'ancien membre de **Canta U Populu Corsu**, et pilier du groupe **I Chjami Aghjalesi**, se produira là en solo avec toujours ce même désir : promouvoir la langue et la culture corses, mais aussi se faire plaisir. Renseignements et billetterie au **04 95 72 18 18**.

A noter : l'artiste sera également sur scène, le samedi 12 novembre, au théâtre de Propriano, à partir de 21h.



BASTIA

● Avant-premières latino

Dans le cadre de ses **24^{èmes} Journées du Cinéma espagnol**, le cinéma **Le Studio** propose 3 avant-premières : le film de **Sebastián Silva** et **Pedro Peirano**,

«*Les vieux chats*», sera projeté à 16h45 le samedi 8 octobre au **Studio (Bastia)**; le film de **Pablo Giorgelli**,

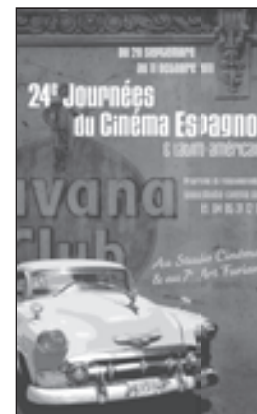
«*Les Acacias*», qui

a reçu la **Caméra d'Or du Meilleur Premier Film** au **64^{ème} Festival de Cannes**, sera projeté le dimanche 9 octobre à 16h45, toujours à **Bastia**; enfin, «*Tropico de Sangre*», de **Juan Delancer**, avec **Michelle Rodriguez**, fera l'objet d'une double projection, le samedi 8 octobre à 19h (à **Bastia**) et le dimanche 9 octobre à 19h (au théâtre de **Furiani**), ceci en présence du producteur, **Joan Giacinti**.

● Atelier à la Fabrique de Théâtre

La **compagnie Alibi** ouvre aux adultes les portes de son **Atelier Théâtre Mouvement Musique/ 2011-2012** et précise qu'il s'agira bien d'un groupe d'âges mêlés à partir de 15 ans. Une audition aura lieu début octobre à la **Fabrique de Théâtre (2 rue N.D. De Lourdes, à Bastia)**, la finalité étant de constituer un groupe de niveau homogène. Une expérience théâtrale, musicale ou chorégraphique est bienvenue.

Renseignements et inscriptions à l'audition : **04 95 39 01 65**.



MUSICA IN CANTU

Jacky Nicolai projette son fils Fred sur le devant de la scène

Quel meilleur collaborateur pour l'artiste compositeur et interprète, Jacky Nicolai, que son jeune et talentueux fils, «Fred» !



«**E Stonde di Piacè**», désormais en vente dans les grandes surfaces, Leclerc à Bastia et à l'Île-Rousse, Carrefour à Borgo, Géant à Furiani, ainsi qu'à Musica Vostra, à Corte, et chez Chorus, à Bastia, connaît déjà un réel succès. Certes, «**Senti O Mama**», la chanson qui a fait connaître Jacky, écrite en 1976, se trouve dans le

nouvel album, dans une version réorchestrée.

Alors qu'un autre morceau, «**Si u Pueta**», ne manque pas d'émotion pour tous ceux qui n'ont pas oublié l'humoriste bastiais, le regretté Tintin Pasqualini. Jacky en a été un partenaire privilégié au cours des soirées au cabaret «**U Rataghju**».

Un hommage dans lequel on reconnaît la sensibilité de Jacky Nicolai et son caractère empreint d'authenticité.

Dans un prochain «**papier**» nous vous inviterons, amis lecteurs et lectrices, à mieux connaître «**Fred**», un fils qui s'est déjà fait un prénom !

En attendant, n'hésitez pas à vous enivrer d'une musique soutenant des tranches de vie à couper le souffle avec l'album «**E Stonde di Piacè**» !

SANTÉ

UN DÉFIBRILLATEUR POUR A STELLA GRÂCE AU LIONS CLUB

Récemment, le Lions Club Ajaccio Rive sud a remis un défibrillateur au Groupement A Stella. Ce nouveau don, fruit des bénéfices des manifestations organisées par le club (loto, course pédestre...) est destiné à profiter à l'ensemble de la communauté de ce groupement d'associations recevant des enfants et adultes en situation de handicap. Il s'agit d'un matériel de première importance. On sait, en effet, qu'il est souhaitable qu'une intervention soit faite dans les cinq minutes suivant un arrêt cardiaque. Ces dernières années, trois défibrillateurs ont été offerts par le Lions club Ajaccio Rive Sud à divers organismes. C'est donc en présence de Frédéric Mathierre, Jean Paul Flony, Directeurs ESAT, et de J.M. Reda, chef de projet logistique, que ce quatrième défibrillateur a été remis par Michel Huertas, past-Président, en compagnie de Charles-François Nunzi, Président pour l'année 2011-2012, et des membres du Lions Club. Une formation de premier secours comprenant l'apprentissage à l'utilisation de moyens comme le défibrillateur sera mis en place prochainement par le club donateur.



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorsa.com

ALERIA

● L'Association Corsicaventure tiendra son Assemblée Générale, ce dimanche 2 octobre, au **Camping Ernella** (RN200). Le tout public est invité à se joindre aux membres de l'Association.

PORTO-VECCHIO

● Le samedi 15 octobre, à 18h30, à la **Salle Commune de Muratello**, l'Association des propriétaires du site de **Palavaghjia**, tiendra son Assemblée Générale.

● Tous les 2^e et 4^e vendredis du mois, de 14h à 17h, une juriste du **Conseil Départemental** d'accès au droit de **Corse-du-Sud** reçoit gratuitement et sans rendez-vous, au service social de la mairie, **rue du Stazzale**.

● La **fête du sport** se déroulera le dimanche 2 octobre, sur le **Stade Claude Papi**, de 10h à 17h. Entrée gratuite.

BONIFACIO

● Une nouvelle station d'épuration va voir le jour sur l'île de **Cavallo**. La pose de la première pierre a eu lieu avec le **Syndicat des Copropriétaires de Cavallo**, en présence du **Sous-préfet de Sartène** et du **maire de Bonifacio**.

● L'atelier de couture «**Les Petites Mains**» va rouvrir ses portes, le lundi 3 octobre, ainsi que le vendredi, de 14h30 à 17h30.

LEVIE

● Ce samedi 1^{er} octobre, l'Association «**La Bibliothèque Livia Via**», à la **Salle des Fêtes**, recevra l'ethnomusicologue **Michelacurina Bartolini** qui animera une conférence sur le thème : «**Les Confréries Corses : un Contre-pouvoir**», à 15h30. **Michelacurina Bartolini**, connue pour ses travaux sur la transmission musicale populaire, en **Corse**, en **Italie** ou au **Maroc**, est Docteur en Sciences Humaines.

ZONZA

● Reprise des horaires d'hiver pour la **bibliothèque de Zonza** :
lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h à 11h30 ;
le mercredi de 8h à 11h30 et de 14h à 17h ;
le samedi de 9h à 11h.

SOLARO

● Ce dimanche 2 octobre, à 10h30, devant la **Stèle** de la **Mairie de Solaro**, les **Anciens Combattants**, en présence des autorités civiles et militaires, rendront hommage aux marins et résistants ayant participé à la libération de la Corse.

CALVI

● C'est à la poudrière (citadelle) qu'aura lieu, à l'initiative de l'Association «**Ventu di Mare**», le samedi 1^{er} octobre, à 21h, le concert de **Philippe Forcioli** avec la participation de **Jacky Lemen**. La soirée débutera à 19h30, autour d'un verre et d'un spuntinu.

● Le «**Salon Isabelle**», à partir du 1^{er} octobre sera ouvert du mardi au samedi de 9h à 19h non stop et sans rendez-vous et le lundi de 10h à 18h, non stop. Rendez-vous possible le lundi de 12h à 15h30, avec **Marion**. Tél : **04 95 65 03 32**.

● Les inscriptions aux ateliers de théâtre pour enfants de l'association «**U Sveghu Calvese**» ont lieu ce vendredi, à la poudrière, à partir de 17h. Les ateliers débuteront le mercredi 5 octobre. Tél : **04 95 65 23 57** – Fax : **04 95 65 41 54**.

Les Annonces Légales

Journal du 30 Septembre au 06 Octobre 2011 - N°6381



53

KPMG Entreprises

Europarc de Pichaury - Bât. A1
1330 rue Guillibert de la Lauzière
13856 Aix en Provence Cedex 3

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 septembre 2011 à Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ELUSIS

Capital : 1200 euros divisé en 120 parts sociales de 10 euros chacune

Siège : Chemin de Milella, 20167 Péri

Objet : La société a pour objet :

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Olivier Marcel Gabriel Fosse, né le 07/10/1974 à Montpellier, de nationalité française, domicilié : 2, Boulevard Danielle Casanova, 20000 Ajaccio

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Pour avis,

22

SARL FRED & SAB'S

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à PIETRA DI VERDE (Haute-Corse), le 10 juin 2011, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1000.00 € (MILLE EUROS)

Dénomination : SARL FRED & SAB'S

Siège social : Chez Monsieur SAVIGNONI Antoine, 20230 PIETRA DI VERDE

Objet : Vente d'articles de décoration d'intérieur et petit électroménager.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Mademoiselle BOULAY Anne-Frédérique, demeurant à 20230 PIETRA DI VERDE.

Pour avis,
La gérance.

40

SAINT HONORE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Quartier SANT ANGHJULU
20213 Querciolo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUERCIOLO du 1er septembre 2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SAINT HONORE

Siège social : QUARTIER SANT ANGHJULU, 20213 Querciolo

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glace, confiserie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros

Gérance : Madame Laurence LEONCINI
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La gérance.

59

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Murato du 20 septembre 2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LE FOUR MURATAIS

Siège social : 20239 MURATO

Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, viennoiserie ; la fabrication de pain, viennoiserie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 €

Gérance : Pierre FLORI, demeurant à MURATO (20239)

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

64

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTELICACCIA en date du 26/09/2011, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHARPENTE CONTEMPORAINE

Siège social : A MACINA, BASTELICACCIA (Corse)

Objet : Pose et fabrication de charpentes, couvertures, maisons en bois et zinguerie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 4000 euros

Gérance : Madame Audrey Marie Alice NESTA, demeurant A Macina, BASTELICACCIA (Corse).

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention, la gérance

39

GLOBAL SERVICE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 17, rue César Campinchi
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er Septembre 2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : GLOBAL SERVICE

Siège social : 17, rue César Campinchi, 20200 BASTIA

Objet social : Bâtiment, construction, rénovation, tous travaux liés à l'activité du bâtiment.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur LEONARDO MAN-NINO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

43

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : CARSTEF

Siège social : c/o BRUNO ISOARDI, 417, lieu dit st Paul, CORBARA 20256

Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autre forme de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Plus généralement toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Gérance : Madame GALLE NADIA HENRIETTE épouse FENSIE demeurant 79, trieu de charnoy, B 6280 GERPINNES

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

49

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ponte-Leccia, du 13/09/2011, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : AC CLEANER

CENTRE CORSE CÔTE ORIENTALE

Siège social : c/o M. Giuglaris Eric, Quartier Riccioni, 20218 Ponte-Leccia

Capital : 3000 euros

Objet : La société a pour objet :

Entreprise de nettoyage de locaux et de matériels industriels

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Giuglaris Eric, demeurant, Quartier Riccioni, 20218 Ponte-Leccia

Immatriculation au RCS de Bastia

Pour avis,

17

RENOVATION LOCATION INSULAIRE

Société Civile Immobilière
Au capital de 87.000 Euros
Siège social : 9, Rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 26 Septembre 2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RENOVATION LOCATION INSULAIRE (R.L.I.)

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 9, Rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA,

Objet social : «L'acquisition de bien immobilier, la construction, la rénovation et la gestion d'immeubles»

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 87.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur PIERANTONI Jean-Marc, demeurant 9, Rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour Avis,

50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BIGUGLIA du 15/04/2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : YF TERRASSEMENT,

Siège social : Les L'Orée du Lancone, Lot N°12, 20620 BIGUGLIA,

Objet social : Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 25.989 Euros,

Gérance : Monsieur Yves FRANGINI, demeurant les L'Orée du Lancone, Lot N°12, 20620 BIGUGLIA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

38

Société : SARL Point Bar

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : Chemin San Petru - 20260 Lumio
R.C.S. de Bastia - Siret : 510 727 985 00010

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2010, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse de l'établissement commercial soit : **POINT BAR - Residence la Roseraie 2 - 20260 CALVI**. La nouvelle adresse prendra effet au 1er janvier 2011. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

COMMUNE DE RUSIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

COMMUNE DE RUSIO - 20244 RUSIO
Tél. / Fax : 04 95 48 42 92

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire

Objet du Marché : Diagnostic - Zonage et Schéma Directeur d'Assainissement

Conditions de participation : seront admises à remettre une offre les candidatures recevables en application de l'article 43 du C.M.P., accompagnées des formulaires DC1 et DC2 dûment complétés ainsi que des attestations et certificats conformément aux articles 44 et 45 du C.M.P. et des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Procédure : Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P.)

Mode d'obtention du dossier de consultation : Par demande écrite (Fax, mail, courrier) auprès de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :

Nicolas POTIER - 29 Marines de Borgo - 20290 BORGIO
Tél. : 06 64 42 80 71 - Fax : 04 95 32 52 36
e-mail : n_potier@hotmail.com

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Chemin Montepiano
20 200 BASTIA - Tél. : 04 95 33 88 - Fax : 04 95 66 32 38 55

Date limite de réception des offres : les offres devront parvenir en Mairie avant le 21 octobre 2011 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 septembre 2011

COMMUNE DE LUCCIANA

Exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud
(installation classée pour la protection de l'environnement)

AVIS AU PUBLIC

Le Préfet de la Haute-Corse,

informe le public que, par arrêté du 19 septembre 2011, la société Bétons et Agrégats (BETAG) a été autorisée à exploiter à titre temporaire, une centrale d'enrobage à chaud sise dans le périmètre de la carrière exploitée par la société BETAG, lieu-dit « Chiusone » sur la commune de LUCCIANA.

Cet établissement, soumis à autorisation, relève des rubriques 2521-1, 2915-2, 1520-2, 1412-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en mairie de Lucciana, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet de la préfecture (www-haute-corse.pref.gouv.fr).

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction régionale des affaires culturelles de Corse
Service régional de l'archéologie 1 chemin de la Pietrina
BP 301 - 20 181 AJACCIO CEDEX 01 2.

Personne responsable du marché : le directeur régional des affaires culturelles 3.

Mode de passation : procédure adaptée (art. 28 du CMP) 4.

Objet du marché : Inventaire et étude du mobilier lithique du site néolithique final/chalcolithique du site d'I Calanchi, commune de Sollacaro (Corse-du-Sud).

5. Modalités d'obtention du cahier des charges et renseignements techniques et administratifs :

Contacteur Joseph Cesari - DRAC de Corse - 04 95 51 52 28 Franck Leandri - DRAC de Corse - 04 95 51 52 27

6. Critères d'attribution : Compétences reconnues dans le domaine concerné (fournir publications dans revues de rang A) - mémoire technique - prix

7. Date limite de réception des offres : 21 octobre 2011

8. Date d'envoi du présent avis : 26/09/2011

Notre site

www.corse-information.info

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAPA 2011-101

L'avis implique un marché public

Objet : Canton de Petreto-Bicchisano - RD 226 - Confortement du pont de Saporaccia et du mur PR 3,00

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Marché à tranches conditionnelles

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 % : Valeur technique

50 % : Prix des prestations

Remise des offres : 27/10/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/09/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS DE CONSTRUIRE N° 02B 134 11 N 0008

Déposé par la SARL DE MORO PROMOTION
représentée par Monsieur DE MORO Antoine

1ère parution,

Par arrêté en date du 21 septembre 2011, le maire de la Commune de L'île-Rousse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction du permis de construire sous le numéro 02B 134 11 N 0008.

Le permis de construire 02B 134 11 N 0008 dont le terrain est situé lieu-dit Fornole concerne la construction de 158 logements pour une SHON de 11820 m².

A cet effet,

Monsieur BONNOT Pierre Olivier a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Bastia comme commissaire enquêteur.

Monsieur BONNOT Pierre Olivier recevra le public au cours des permanences qui se tiendront en mairie :

Le lundi 17 octobre 2011 de 9 h à 12 h

Le vendredi 28 octobre 2011 de 14 h à 17 h

Le jeudi 17 novembre 2011 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la construction pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Ces observations peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de L'île-Rousse, 1 avenue David Dary BP 11, 20220 L'ILE-ROUSSE, soit à l'adresse suivante : Monsieur BONNOT Pierre Olivier commissaire enquêteur, 18 rue Colonella, 20200 BASTIA

A l'expiration de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public aux heures habituelles de l'ouverture de la mairie.

MAIRIE D'ALERIA

AVIS D'ATTRIBUTION

1/ Dénomination adresse et numéro de téléphone de la Collectivité qui a passé le marché : Commune d'Aléria - BP n° 7 - 20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.00.73 - Fax : 04.95.57.07.74

2/ Objet du marché :

Restauration de l'Eglise San Marcello - lot électricité

3/ Mode de passation du marché :

Le présent marché sous la forme : procédure adaptée (article 28 du C.M.P)

4/ Attribution du marché :

Le marché a été attribué à la société TECHNIC ALARM - lotissement Arbucetta - RN 193 - 20620 BIGUGLIA - pour un montant HT de 28.281 € et TTC 30.543,48 €

5/ Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

Le 27 septembre 2011.

Le maire,
A. FRATICELLI,

42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Borgo en date du 20 septembre 2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AZURO

Siège social : 3, allée des Chênes Lièges, Lotissement SANTA DEVOTA, 20290 Borgo (Corse)

Objet : - L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement, de tout immeuble et/ou bien immobilier.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 200 euros

Gérance : - Monsieur Gilbert EHRET, demeurant 3, Impasse des Chênes Lièges, Lotissement Santa Devota, 20290 Borgo (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis.

L'associé fondateur mandaté à cet effet, ou le gérant

10

Société Élégance Maçonnerie Renov'

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150,00 euros
Siège : Piscia Rossa - 20167 Afa
RCS Ajaccio : 531 642 924
N° Gestion : 20117 B 183

Sur décision de l'associée unique de la Société Élégance Maçonnerie Renov', les résolutions suivantes ont été prises en date du 07/09/2011 :

Résolution 1 : Transfert siège social :
Ancienne adresse : 18, rue du Docteur Del Pellegrino, Ajaccio (20090)

Nouvelle adresse : Afa (20167), Piscia Rossa

Résolution 2 : Changement de gérant :
Ancienne gérante : Mme Fekete Gyiongyi

Nouvelle gérante : Mme Perez Alexandra
Les statuts ont été mis à jour.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis, le gérant.

29

NOUVEAUX BATISSEURS

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social : U Rustincu, Piaggia,
Villa Marchetti - 20600 Furiani
RCS Bastia 518 022 074

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24/06/2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Jorge SOUSA DA SILVA, demeurant U Rustincu, Piaggia, Villa Marchetti 20600 FURIANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé U Rustincu, Piaggia, Villa Marchetti 20600 FURIANI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

44

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 25/08/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATE CORSE

Siège social : LOT N°40, PURETTONE, LIEU DIT CAMPARESI, 20290 BORGIO (Corse)

Objet : La conception de tous types de projet immobilier, étude technique, urbanisme et opérations de construction, La coordination et management en matière de bâtiment, travaux publics et urbanismes ; Le dessin assisté par ordinateur, le calcul assisté par ordinateur, l'établissement de plans de recolement, la délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de bâtiment et de travaux publics.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 Euros

Gérance : Monsieur Christopher Glyn BARNES, demeurant LOT 40 PURETTONE, LIEU DIT CAMPARESI, 20290 BORGIO (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, la gérance

28

CAFA

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social : Maisons du Soleil,
Villaranda - 20167 Alata
RCS Ajaccio 452 760 317

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/07/2011, la société "3 A CONSTRUCTIONS", Société à responsabilité limitée au capital de 7623 euros, dont le siège social est Les Bas d'Alata 20167 ALATA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 402 627 202 a, en sa qualité d'associée unique de la société CAFA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société "CAFA" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

45

FPV PIANICCIA

S.A.S. au capital de 1.000 €
Siège social : U Licettu - 20270 ALERIA
519 717 748 RCS Bastia

Suivant procès verbal de l'associé unique en date du 30/6/2011, il a été décidé :

- de poursuivre l'activité malgré les capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social,

- de transférer le siège social au **9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia,**

- de nommer en qualité de président la société AKUO CORSE ENERGY SOLAR, S.A.S. au capital de 37.000 €, 9, rue Monseigneur Rigo, 20200 Bastia, 505 186 338 RCS BASTIA, en remplacement de la société AKUO SOLAR.



Société d'Avocats FIDAL

9, Avenue Parmentier
31200 Toulouse

ALEALE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège : Les Terrasses du Belvédère - Bât. B
20200 Ville di Pietrabugno
490 863 362 RCS Bastia

Suivant délibération de l'AGM du 30/06/2010, les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au GTC de Bastia.

Pour avis,

27

ATELIER INVESTISSEMENTS

Siège : « A 1 »
SARL au capital de 500 Euros
Siège social : 2, Rue Jacques FAGGIANELLI
20200 Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2011, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée ATELIER INVESTISSEMENTS a décidé de transférer le siège social de l'immeuble "Bagatelle", Rue du Juge Falcone, 20200 BASTIA au **2, Rue Jacques FAGGIANELLI 20200 BASTIA** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance

25

ATEBEMO

S.C. au capital de 1.800 Euros
Siège social : 4, Rue Napoléon
20200 Bastia
RCS Bastia 450 765 334

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2011, l'AGE des associés de la société ATEBEMO a décidé de transférer le siège social de l'immeuble "Bagatelle", Rue du Juge Falcone, 20200 BASTIA au **4, Rue Napoléon 20200 BASTIA** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance,

62

SOCIETE CORSE DE DIFFUSION DE MATERIEL SOCODIMAT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 83.846,96 euros
Siège social : Le Stollo - RN 198
Ghisonaccia (20240)
RCS Bastia B 496 320 086 (63 B 8 bis)

AVIS

Suivant PV d'AGE du 29 juillet 2011 suite à la démission du cogérant Monsieur NEYRET LUCIEN à compter du même jour, Monsieur DANI Louis demeurant 20240 GHISONACCIA reste seul gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention RCS BASTIA

36

CORSEOL

SA au capital de 38.112,25 euros
RCS Bastia B 421 504 804
Siège social : Lot. L'Alivi, 20214 Calenzana

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2011, il résulte que :

- Le capital a été augmenté en numéraire d'une somme de 1.524.490 euros pour être porté à 1.562.602,25 euros au moyen d'apports en numéraire ;

- Le capital a ensuite été réduit de 1.521.602,25 euros pour être ramené à 41.000 euros, et ce par diminution de la valeur nominale des actions de 148,45 euros passant de 152,45 euros à 4,00 euros ;

- L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

« Article 6 – Capital social - Ancienne mention :

Capital : 38.112,25 euros divisé en 250 actions d'une valeur nominale de 152,449 euro, intégralement souscrites et libérées numérotées de 1 à 250

- Nouvelle mention :

Il a été apporté au capital lors de la constitution de la Société, une somme de 38.112,25 euros divisé en 250 actions d'une valeur nominale de 152,45 euro, intégralement souscrites et libérées numérotées de 1 à 250

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juillet 2011, le capital a été augmenté de 1.522.449 euros par apports en numéraire puis réduit à 41.000 euros par résorption à due concurrence des pertes

Le capital social est désormais fixé à la somme de 41.000 euros. Il est divisé en 10.250 actions de 4,00 euros chacune, libérées de la totalité de leur montant nominal, numérotées de 1 à 10.250 »

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

12

SARL DECO-PIERRE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.290,00 euros
Siège : Villa Olivia - N°24
Suprano - Lot Olivadia
20220 Monticello
RCS Bastia : Siret : 528 939 036 00018

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2011, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : SARL DECO-PIERRE, Lieu-dit Incornatoje - Lotissement Olivadia Suprano - 20220 Monticello. La nouvelle adresse prendra effet au 1er août 2011. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

37

VIGILAB

Société d'Hygiène Alimentaire et Médicale (S.H.A.M.)
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 38.000 euros
Siège social : Quartier Lupino
Immeuble Santa Maria - Bât A - 20600 Bastia
429 976 806 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 17.09.2011, a décidé d'augmenter le capital social de trente mille euros par la création de 300 parts nouvelles de 100 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trente huit mille euros (38.000 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Soixante huit mille euros (68.000 euros)

La Gérance,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
02 99 53 10 00 - 01 43 74 33 10 00



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

01

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

SARL Poly-Nett (SARL)
Villa Surgente
Lieu-dit Menta
20290 Borgo

Activité : Toutes activités de nettoyage
RCS Bastia : B 503 935 298, 2008 B 217

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Christian Ricomini

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

02

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Sittelle Communication (SARL)
Bravone - 20230 Linguizzetta

Activité : Agence de conseil en communication

RCS Bastia : B 453 431 686, 2004 B 155

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

03

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Lima da Cunha Filipe Manuel
Bd Pierre Pasquini
Hôtel l'Acienda
«Filipe construction»
20220 l'Île-Rousse

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : N°511 669 632 (165.09.2B)

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

04

Par jugement en date du 20/09/2011, le

Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

CPR Loisirs (SARL)
C3 Les Hameaux de Pietramaggiore
20260 Calvi

Activité : Bowling - Jeux - restauration rapide

RCS Bastia : B 320 922 966, 2009 B 474

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

05

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

C.F.M (SARL)
Imm. Le Mantinum - Lupino
20600 Bastia

Activité : Fourniture et pose de carrelage, faïence

RCS Bastia : B 489 431 262, 2006 B 157

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

06

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Andreuccetti Yves
ZI de Tragone - Ld San Domingo
«NSE Concept»
20620 Biguglia

Activité : Travaux d'installations électriques

RM : N°442 692 117 (253.02.2B)

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

07

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Plack Plâtre Corse «PPC» (SARL)
Lieu-dit Pozzi
Route de Sainte-Restitude
20214 Calenzana

Activité : Plâtrerie, béton, pose de menuiserie...

RCS Bastia : B 519 179 436, 2010 B 1

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

08

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Aéroservices (SARL)
Casa Millela
Hameau de Calca
20245 Galéria

Activité : Activités aéronautiques

RCS Bastia : B 491 148 623, 2009 B 498

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

RESOLUTION DU PLAN

09

Par jugement en date du 20/09/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Charrou Chaib
«SCB.TP» Rte Impériale
Rce Les Chênes Lièges - Bât. A
Lupino - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°442 276 671 (226.04.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.



19

SOFIRAL

Société d'Avocats

Résidence MATTEA - Route de la Mer
20213 Folelli
Tel : 04.95.59.83.11 / fax : 04.95.59.82.71

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie de la société A GRUTELLA, Société civile immobilière en liquidation, Au capital de 4500 euros dont le siège social est sis POGGIO DI NAZZA, 20240 QUARTIER DE LA FOATA, immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 500 041 942, le 15 septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel SANTONI, demeurant Quartier de la Foata 20240 POGGIO DI NAZZA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier de la FOATA 20240 POGGIO DI NAZZA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

65

LA CARROSSERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Lieu dit Cavone
ZI du Vazzio - 20090 Ajaccio (Corse)
504 151 689 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

EPCI Communauté de Communes du Cap Corse
Maison du Cap Corse
20200 Ville di Pietrabugno
Telephone : 04.95.31.02.32 Fax : 04.95.31.75.85

Obtention du DCE :

A l'adresse indiquée ci-dessus ou sur la plate-forme des marchés publics de la Communauté de Communes du Cap Corse à l'adresse suivante :
<http://cc-capcorse.e-marchespublics.com>

Objet du marché :

Le présent marché public a pour objet les travaux d'entretien des 6 aires d'information touristiques du cap corse

Critères de sélection des candidatures et de choix de l'offre : énoncés dans le règlement de la consultation

Type de procédure : marche passe suivant la procédure adaptée prévue à l'article 28 du CMP.

Date limite de réception des offres : le lundi 31 octobre 2011 à 12 heures

Durée de validité des offres : 120 jours

Date d'envoi du présent avis à la publication : le lundi 26 septembre 2011

PREFET DE LA HAUTE-CORSE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant la régularisation du prélèvement d'eau dans le torrent de Taola sur la commune de CASANOVA a été présentée par la commune de CASANOVA.

L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n° 2011263-0001 en date du 20 septembre 2011.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairie de CASANOVA et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie de CASANOVA en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia le 20 septembre 2011
Le Chef du Service Eau - Forêt - Risques,
Alain LE BORGNE

13

SARL LRS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège : 247, Avenue du Prado
13008 Marseille
Immatriculée au RCS de Marseille
n° 514 089 457

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date à Marseille du 01.07.2011, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social initialement fixé à Marseille, 13008, 247, Avenue du Prado, à Méria, 20287, Marine de Méria, à compter du 01.07.2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Marseille 13008, 247, Avenue du Prado

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Méria, 20287, Marine de Méria
Dépôt légal au RCS de Bastia.

23

**«S.A.R.L CORSITHERM
DIFFUSION»**

S.A.R.L au Capital de : 36.200 €uros
Siège à : 20213 Penta di Casinca
Folelli - Lieu-dit Corso
RCS Bastia 407 794 445 - 96 B 126

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2011, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 463.800 Euros par compensation avec des créances liquides et exigibles et incorporation de la prime d'émission ; le capital social ressort à 500.000 Euros, divisé en 3.535 parts de 141,44 Euros de valeur nominale ; les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance.

41

CARUCCIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de Mucchitana,
Lieu dit E Coste - 20200 Ville di Pietrabugno
RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 9 septembre 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Marcel Joseph COSTA et a nommé en qualité de nouveau gérant Marie-Joséphine Louise COSTA, demeurant Lieu Dit E Coste 20200 Ville di Pietrabugno pour une durée illimitée. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Marcel Joseph COSTA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Marie-Joséphine Louise COSTA.

Pour avis, la gérance.

21

CIJUMATELO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Maison MEDORI - RN 198
20145 Sari Solenzara (Corse du Sud)
511 469 835 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2011, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223.42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

54

Cabinet CALENDINI - CHABERT

Experts Comptables / Commissaires aux Comptes
166, Avenue de Hambourg - Imm. Le Sud
13008 Marseille

ALTA ROCCA MENUISERIES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège : San Gavino di Carbini
20170 Levie
510 695 166 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 septembre 2011, il a été décidé de révoquer de sa qualité de gérant Monsieur Casalengo Stéphane, demeurant 11, Avenue Marie Jeanne Bernard, 13011 Marseille, à compter du 26 septembre 2011, Monsieur Beretti François restant seule gérant.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio

51

SCI CARLU MARIA

Société civile au capital de 166.016,98 euros
Siège social : l'Île-Rousse (20220)
Lotissement des Iles
381 150 754 RCS Bastia

Aux termes d'une décision unanime en date du 20 août 2011, les associés ont décidé de la nomination en qualité de gérant, pour une durée illimitée, de Charles FERRANDINI demeurant à L'Île Rousse (20) - Lotissement des Iles, en remplacement de Jean Dominique FERRANDINI, décédé.

Pour avis.

55

BELOMBRIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 304 euros
Siège social : Rue du Commandant Marche
20260 Calvi (Corse)
439 528 902 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 26/09/2011, de CALVI (Corse) RUE DU COMMANDANT MARCHE, à - Route de Calenzana c/o Auberge du coucou - 20214 Calenzana. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à - Route de calenzana c/o Auberge du coucou 20214 Calenzana.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

73

**SOCIETE AJACCIEUNE
DE DEPANNAGE T. V.**

SARL au capital de 7800 €
Rue des Romarins - Résidence Les Monts
Immeuble Le Renoso
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 448.083.436
Adresse de liquidation :
Rue des Romarins - Résidence Les Monts
Immeuble Le Renoso - 20090 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2011, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le liquidateur

18

CORSE LOIRS DETENTE

SARL au capital de 40.000 €uros
Siège social : Lieu dit Parmentil,
Route de Porto Vecchio
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 419 266 986

Aux termes d'une décision en date du 05/08/2011, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de " Location de matériel de transport et de tous autres matériels appartenant à la société " et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis - La Gérance

15

Aux termes de l'AGE du 23 septembre 2011, il a été décidé de :
- demander la régularisation auprès du tribunal de commerce, afin d'immatriculer au registre du commerce et des sociétés conformément à l'article 44 de la loi du 15 mai 2011 la SCI DES PER-RATS, qui a été constituée aux termes d'un acte authentique reçu le 22 octobre 1977, par Maître BRAMARD, 58300 DECIZE et enregistrée au bureau des hypothèques de NEVERS le 07/11/1977, et des statuts mis à jour le premier mars 1996.

- **Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES PERRATS**

- **Capital social : 43.738 Euros,**

- **Forme : SCI**

- **Siège social : Lieu-dit "BANASCO" 20260 CALVI**

- **Objet : Achat, administration, exploitation, location de terrains et d'autres biens immobiliers**

- **Durée : 60 ans**

- **Gérance : Mr. BECOUSE Louis ;**

Mme BECOUSE Madeleine, cogérant.

- Agrément requis dans tous les cas

Immatriculation au RCS de BASTIA.

26

ATEL'ER ARCHITECTURE

SELARL au capital de 283.000 €uros
Siège social : 2, Rue Jacques FAGGIANELLI
20200 Bastia - RCS Bastia 504 537 807

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2011, l'AGE des associés de la société ATEL'ER ARCHITECTURE a décidé de transférer le siège social du Immeuble "Bagatelle", Rue du Juge Falcone, 20200 BASTIA au 2, Rue Jacques FAGGIANELLI, 20200 Bastia à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance,

56

**SOCIETE DE
CONSTRUCTION
LES VILLAS**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Chemin Notre Dame de la Serra
20260 Calvi (Corse)
414 284 265 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2011, il résulte que : le capital social a été augmenté d'une somme de 20.378 euros par élévation de la valeur nominale des 500 parts de 15,24 euros à 56 euros.

L'article 9 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de vingt-huit mille euros (28.000) euros, Il est divisé en Cinq cents (500) parts sociales de cinquante six euros (56,00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

16

MINI MAG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 38.112,25 euros
Siège social : Lieu dit Padule - Aregno
20220 l'Île-Rousse 348 228 370

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

• transférer le siège social de Lieu dit Padule - Aregno - 20220 L'ÎLE ROUSSE au 1, Avenue Piccioni - 20220 L'ÎLE ROUSSE à compter du 26 Septembre 2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis - La Gérance

58

SCRIB

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège : Hameau de Giottani
20228 Barrettali (Haute-Corse)
494 735 749 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2011, il résulte que le capital a été augmenté d'une somme de six mille (6000) euros, pour le porter de six mille (6000) euros à douze mille (12000) euros par création de 300 parts sociales nouvelles de 20 euros à souscrire et libérer par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société (incorporation de compte courants d'associés), Les articles 7 - Apports et 8 - Capital social des statuts ont été modifiés

*** Article 8 - Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de Douze mille (12.000) euros.

Il est divisé en six cents (600) parts sociales de vingt (20) euros chacune numérotées de 1 à 600, réparties entre les associés en proportion de leurs droits ;

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le représentant légal.

47

Suivant acte SSP en date du 01/09/2011 EQUINOX SERVICES N°442801056 LIEU DIT CANELLA 20131 PIANOTTOLI

A confié la location-gérance à :
AS-MARINE N°533671699 LIEU DIT CANELLA 20131 PIANOTTOLI, son fonds de commerce de :

HIVERNAGE, REPARATION, ET STOCKAGE DE NAVIRE DE PLAISANCE, sis et exploité au LIEU DIT CANELLA, 20131 PIANOTTOLI

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 ans à compter du 01/09/2011 pour se terminer le 01/09/2012, renouvelable par tacite reconduction.

61

JMP

EARL au capital de 14.500 €uros
Siège social : Campo Al Quercio
20270 Antisanti
RCS Bastia 419 822 739

La réduction du capital social de 15.780 €uros à 14.500 €uros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 29/07 au 04/08/2011 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 1er avril 2011.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à quinze mille sept cent quatre-vingts euros (15.780 €uros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Quatorze Mille, Cinq Cents €uros (14.500 €uros).

La Gérance,

Société A TORRA DI U SCRIBU

SCI au capital de 1.000 €
Ancien siège social : Pont de Castirla
 Chez Mme TASSIN - 20236 Castirla
Nouveau siège social : Bancarello
 Route de Sartène - 20169 Bonifacio
 Numéro d'identification : 504 593 609
 RCS : Bastia

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 ans

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social du Pont de Castirla - Chez Mme TASSIN - 20236 CASTIRLA à Bancarello - Route de Sartène - 20169 BONIFACIO, à compter du 1er septembre 2011.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 4 - Siège social :*** Ancienne mention :**

CASTIRLA (20218), Pont de Castirla - chez Madame Aimée LUSINCHI, épouse TASSIN.

*** Nouvelle mention :**

Bancarello - Route de Sartène - 20169 BONIFACIO.
 La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
 M. SANTONI Alexandre, gérant.

SARL MECAMOTOS

Siège : Lieu-dit Arbucetta - Ceppe
 20620 - Biguglia - RCS Bastia 509 170 544

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Septembre 2011, les associés de la SARL MECAMOTOS ont décidé de transférer le siège social du lieu-dit Arbucetta - Ceppe BIGUGLIA (20620) à Casatorra, RN 193 - BIGUGLIA (20620).

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence,

P.U.I.

SOCIETE AJ ACCIENNE DE DEPANNAGE T. V.

SARL au capital de 7800 €
 Rue des Romarins - Résidence Les Monts
 Immeuble Le Renoso - 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio 448.083.436

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame MARTIN Madeleine née BENIELLI, Scafelli - 20119 Bastelica, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société, Rue des Romarins, Résidence Les Monts - Immeuble Le Renoso - 20090 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur,

Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse

ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au Projet de Raccordement au réseau d'Assainissement
 Intercommunal de la Commune de PIGNA

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011262 - 0005 en date du 19 septembre 2011, il sera procédé à une enquête publique pour la demande d'établissement de servitudes en vue du raccordement de la commune de Pigna au réseau d'assainissement intercommunal, du 10 octobre 2011 au 18 novembre 2011 inclus.

Madame Laetitia ISTRIA demeurant Lieu-dit Bacajola 20215 VESCOVATO assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé dans les Mairies de Pigna et Corbara ainsi qu'à la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse. Ce dossier sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00) afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur :

- Lundi 10/10/2011 de 9h à 12h en Mairie de PIGNA
- Lundi 24/10/2011 de 9h à 12h en Mairie de CORBARA
- Lundi 24/10/2011 de 14h à 17h en Mairie de PIGNA
- Vendredi 18/11/2011 de 9h à 12h à la Communauté de Communes

A l'expiration de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dès lors qu'ils auront été transmis à l'ensemble des collectivités concernées par le projet (Mairie de Pigna, Mairie de Corbara et Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile-Rousse).

Transmis à publication le 21/09/2011,
 Le Président, **Hyacinthe MATTEI**

Société A TORRA DI U SCRIBU

SCI
 Gérant : M. SANTONI Alexandre
Ancien siège social : Pont de Castirla
 Chez Mme TASSIN - 20236 Castirla
Nouveau siège social : Bancarello
 Route de Sartène - 20169 Bonifacio
 Numéro d'identification 504 593 609
 RCS Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social du Pont de Castirla - Chez Mme TASSIN - 20236 CASTIRLA à Bancarello - Route de Sartène - 20169 BONIFACIO, à compter du 1er septembre 2011.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit :

Article 4 - Siège social :*** Ancienne mention :**

CASTIRLA (20218), Pont de Castirla - chez Madame Aimée LUSINCHI, épouse TASSIN

*** Nouvelle mention :**

Bancarello - Route de Sartène - 20169 BONIFACIO.
 La société sera radiée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de BASTIA et immatriculée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

M. SANTONI Alexandre, gérant.

SARL «MARY CESARI»

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 euros
 Siège : Gare de Corte
 20250 Corte
 421 334 061 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2011, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, le gérant associé,
 Monsieur Claude CESARI.

E.G.BAT

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros porté à 33.000 euros
 Siège social : Immeuble le Rive Gauche
 LE FANGO - BASTIA 20200
 523 343 952 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2011 que le capital social a été augmenté de 32.000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à trente trois mille euros (33.000 euros)

La même Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de BORGIO - 20290 - Hangar Pierantoni 3 à Bastia.

Nouveau article 4**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à : Résidence Rive Gauche - "L'Annonciade" - Quartier FANGO, 20200 BASTIA.

Le reste de l'article est inchangé.

La Gérance,

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'assemblée générale extraordinaire de la Société ASSISTANCE CONSEILS EXPERTISES FONCIERES ET AGRICOLES (ACEFA), SARL, au capital de 7622,45 euros, siège social BRAVONE 20230 SAN NICOLAO, RCS BASTIA 377 717 228, a pris la décision suivante :

- nommer en qualité de co-gérant Madame Andrée CHILINI demeurant Route de la Plage, Bravone LINGUIZZETTA pour une durée indéterminée.

Mme CHILINI est nommée co-gérante aux côtés de M. CARRY dont les fonctions de gérant restent inchangées.

Mme Andrée CHILINI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Pour avis,

QUEEN BABY

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 209.505 euros
 Siège social : Résidence 1er Consul
 Quartier Candia
 20090 Ajaccio (Corse)
 452 209 927 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2011, il résulte que :
 L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de deux cent neuf mille cinq cent cinq (209.505) euros.

Il est divisé en treize mille neuf cent soixante-sept (13.967) parts sociales de quinze (15) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinq (299.505) euros.

Il est divisé en dix-neuf mille neuf cent soixante-sept (19.967) parts sociales de quinze (15.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
 Le représentant légal.

**Société : SARL Corsica
 Jets Loisirs**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 37.200,00 €
 Siège social : Route de l'Ecole
 Cassano - 20214 MONTEGROSSO
 R.C.S. de Bastia / Siret : 514 641 364 00013

**AVIS DE TRANSFERT
 DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2011, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : SARL Corsica Jets Loisirs - lieu-dit «La Mora» - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi. La nouvelle adresse prendra effet au 1er août 2011. Le dépôt légal sera effectué au Rcs de Bastia.

PAOLETTI BEAUME

Société Civile de Moyens en liquidation
 Au capital de 304,9 euros
 Siège social : 9, Parc Belvédère
 20000 Ajaccio (Corse)
 339384661 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2011, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2010 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Maurice BEAUME a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) 9, Parc Belvédère.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
 Le liquidateur.



83

RÉSULTAT DE MARCHÉ

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif,
Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval B.P. 215
20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64,
télécopieur : 04-95-51-66-21, courriel : commande.publique@ct-corse.fr,
adresse internet : http://www.corse.fr.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 11S0188

Objet du marché : Travaux de réfection partielle et mise en sécurité – Collège du Fiumorbu

Type de marché de travaux : exécution.

Code NUTS : FR83.

CPV - Objet principal : 45454000.

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 %;
- Valeur technique : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution des marchés ou des lots :

Numéro du marché ou du lot : 11 SBE MA 85

Nom du titulaire / organisme : EURL PETRONI SUD – ZI de Migliacciaru – 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 51.454,80 euros.

Date d'attribution du marché : 26.09.2011.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 septembre 2011.

24

OPTIQUE NERI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 47.700 euros

Porté à 50.000 euros

Siège : 99, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 485 179 766

Par délibération du 07/06/2011, le capital social a été augmenté d'une somme de 2300 euros pour le porter de 47.700 euros à 50.000 euros par la création de 23 parts nouvelles de 100 euros chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

84

PAOLETTI BEAUME

Société Civile de Moyens en liquidation

Au capital de 304.9 euros

Siège social : 9, Parc Belvédère

20000 Ajaccio (Corse)

339 384 661 RCS Ajaccio

L'assemblée générale des associés du 15 septembre 2011 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

30

NOUVEAUX BATISSEURS

SARL en liquidation

Au capital de 8.000 Euros

Siège social : U Rustincu, Piaggia,

Villa Marchetti - 20600 Furiani

RCS Bastia 518 022 074

L'Assemblée Générale réunie le 24/06/2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Jorge SOUSA DA SILVA de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2010. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur

82

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Santa Reparata di Balagna du 20 septembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BENC ENERGIE**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 4.000 Euros

Siège social : Village - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA

Objet : Toutes prestations d'ingénierie et études techniques, d'expertises, de diagnostics et de recherches en matières mobilières et immobilières, les missions d'inspection et d'assistance technique, toutes prestations intellectuelles portant sur la valorisation du patrimoine et le développement durable.
Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Antoine Savelli demeurant à Santa Reparata Di Balagna
Immatriculation : Registre du Commerce et Société de Bastia

Pour avis,

92

ADIPROM

«Ajaccienne d'Investissements PROMotion»

Société à Responsabilité Limitée

Société en liquidation au capital de 7500 euros

Siège : Col du Pruno - 20167 Alata

492 985 197 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31 décembre 2008, il résulte que :

- Les associés ont :
 - approuvé les comptes de liquidation ;
 - donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation ;
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

46

Le contrat de location gérance établi entre la sarl U LIVANTI et M. COZZANI BARTHELEMY pour un fonds de commerce d'alimentation de détail grande restauration saisonnière sis à la trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, a pris fin le 30/09/2011.

69

Société : SARL DI RENA E DI MARE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000,00 €

Siège social : Chez Mme Perrusson Karine Hameau de Cassano - 20214 Montegrosso R.C.S. de Bastia - Siret : 511 472 052 00022

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2011, il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse de l'établissement soit : SARL DI RENA E DI MARE - lieu-dit «La Mora» - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi. La nouvelle adresse prendra effet au 1er août 2011. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

63

U SERENU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 15.244 euros

Siège social : Route de Sagone

Lieu dit Bracalina Alata

20167 Mezzavia (Corse)

390503712 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2011, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

• A été nommé comme liquidateur : Monsieur JEAN MICHEL SANTUCCI, demeurant à AFA (Corse) VIGNA PIANA, - a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à ALATA (Corse) Lieu dit Bracalina - Route de Sagone.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,

Le liquidateur

60

SARL MAG

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Santarelli Marine Port de l'Amirauté

20000 Ajaccio

343 369 229 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGO en date du 27/06/2011, les associés, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio

Pour avis.

11

T.A.C

Société par actions simplifiée

Au capital de 4.634.850 euros

Siège : Baie de Santa Giulia

BP 24 - 20137 Porto-Vecchio

522 925 692 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique en date du 15 septembre 2011, il a été décidé d'étendre à compter de ce jour, l'activité à celle de Marchand de biens et ce conformément à l'article 4 objet social des statuts.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

78

E.G.BAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hangar Pierantoni

"Les Chênes Valrose" - 20290 Borgo

523 343 952 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société E.G.BAT en date du 30 Septembre 2011 et d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 6 Septembre 2011, enregistré à BASTIA le 20 Septembre 2011.

Monsieur Fared YAZGHI, demeurant Immeuble Rive Gauche - "L'Annonciade" - Quartier FANGO - 20200 BASTIA

A fait apport à la société E.G.BAT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros ayant son siège social Hangar Pierantoni - "Les Chênes Valrose", 20290 BORGIO, immatriculée sous le numéro 523343952 RCS Bastia, D'un fonds de commerce de Fond artisanal de Travaux de façadier exploité à Résidence Rive Gauche - Quartier de l'Annonciade - 20200 BASTIA, pour lequel Monsieur Fared YAZGHI est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA 20200 sous le numéro 48166708700037 RCS Bastia 20200,

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er Janvier 2011.

Cet apport évalué à 32.000 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 3200 parts de 10 euros chacune, émises par la société E.G.BAT à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA 20200 et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Fared YAZGHI - demeurant Immeuble Rive Gauche - "L'Annonciade" Quartier FANGO 20200 BASTIA, chez qui domicile a été élu à cet effet.

La Gérance,

89

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **U FILANCIU**

Siège social : Chez M. SALADINI Alain - Résidences E Caselle - Bât C - Miomo - 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années
Capital : 2000 euros
Apports en numéraire : 2000 euros
Gérance : M. SALADINI Alain demeurant Résidences E Caselle - Bât C - Miomo - 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

INFORMATEUR

CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

91

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à OTA du 7 septembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **SARL TONY**
Siège social : Appartement 32, Chez Monsieur Antoine SINI, 20150 OTA

Objet social : Toutes activités de plâtrerie peinture

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros

Gérance : Monsieur Antoine François SINI, demeurant Appartement 32 - 20150 OTA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

48

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse du 20/05/2011 concernant la société SCI V.J.BIS.
Il fallait lire : Acte SSP du 13/05/2011 et non du 16/05/2011.

79

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°38, parue dans le journal «L'Informateur Corse Nouvelle», semaine du 23 au 29 septembre 2011, n°6380, concernant la réduction du capital de la SAS SGEC CORSE.

Il a été omis de préciser : que la réduction du capital a un effet à compter du 16 mai 2011.
Le reste sans changement.

14

Suivant décision collective unanime du 15/09/2011, les associés de la SAS PMA HOLDING, au capital de 1.633.120 euros, siège, ZI Route Nationale 193, 20600 Bastia - RCS 414 987 446 ont augmenté le capital en numéraire de 14.400 euros le portant à 1.647.520 euros et fixé la prime d'émission à 34.200 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

87

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURENCE****IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO
20218 PIEDIGRIGGIO
Tél. / Fax : 04 95 47 62 78

Personne responsable du Marché : Madame le Maire

Objet du Marché : Diagnostic - Zonage et Schéma Directeur d'Assainissement

Conditions de participation : seront admises à remettre une offre les candidatures recevables en application de l'article 43 du C.M.P., accompagnées des formulaires DC1 et DC2 dûment complétés ainsi que des attestations et certificats conformément aux articles 44 et 45 du C.M.P. et des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Procédure : Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P.)

Mode d'obtention du dossier de consultation : Par demande écrite (Fax, mail, courrier) auprès de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :

Nicolas POTIER - 29 Marines de Borgo - 20290 BORGIO
Tél. : 06 64 42 80 71 - Fax : 04 95 32 52 36
e-mail : n_potier@hotmail.com

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20 200 BASTIA - Tél. : 04 95 33 88 - Fax : 04 95 66 32 38 55
Date limite de réception des offres : les offres devront parvenir en Mairie avant le 28 octobre 2011 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 septembre 2011

90

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/09/2011, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : **U MILVU**

Nom Commercial : LE RELAIS DE SISCO

Capital : 10.000 euros

Siège : Chez M. SALADINI Alain - Résidences E CASELLE - Bât C - MIOMO - 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Objet : - Les locations meublées simples ou de tourisme, telles que chambres d'hôtes, gîtes, etc ;

- La vente de produits de la ferme et de tous produits locaux ;

Durée : 99 ans

Président : M. SALADINI Alain demeurant : Résidences E CASELLE - Bât C - MIOMO - 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

86

ADIPROM**«Ajacienne d'Investissements
PROMotion»**

Société à Responsabilité Limitée
Société en liquidation au capital de 7500 euros
Siège : Col du Pruno - 20167 Alata
492 985 197 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31 décembre 2008, il résulte que :

- Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Monsieur Jean Papahn, 9, rue de Téhéran, 75008 Le siège de la liquidation est fixé Col du Pruno, 20167 Alata.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Fax : 04 95 32 02 38

88

CCAP Corse

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 305.000 euros
Siège social : 198 Bd Pereire
75017 Paris
RCS Paris B 529 707 739

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 12 septembre 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré au 19, bd Paoli 20100 Bastia à compter du 12 septembre 2011.

Objet : le commerce au détail de presse, tabac, articles de bazar, musique, livres, informatique et autres articles connexes, et d'une façon générale, de tous les articles et services proposés à la clientèle dans les magasins fonctionnant suivant la formule drugstore, à l'exclusion toutefois de l'activité restauration, traiteur et vente de produits alimentaires, le tout sous quelque forme que ce soit, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation ;

Durée : 99 ans à compter du 11 janvier 2011.

- M. Pierre MARLANGUE, demeurant 50, rue Pascal 75013 Paris a été nommé Gérant à compter du 12 septembre 2011, en remplacement de M. Jean-Marie POMARES demeurant au 198 bd Péreire 75017 Paris démissionnaire ; démission notifiée le 25 août 2011.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

85

U SERENU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 15.244 euros
Siège social : Lieu dit Bracalina
Route de Sagone
20167 Alata Mezzavia (Corse)
390 503 712 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 15 septembre 2011, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Michel Santucci, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

**Nous sommes désormais en mesure d'accepter le paiement
des annonces légales par terminal CB (Cartes bancaires)**



Nous vous remercions de prendre contact avec :

BERNADETTE 04 95 32 04 40 ou

ALBERT 04 95 32 89 92

email : al@informateurcorse.com



**L'INFORMATEUR
Corse nouvelle**

1, rue Miot - 20200 BASTIA

Informateur - CORSE NOUVELLE**DIRECTION - ADMINISTRATION**

Tel. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS - Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

REDICTION - Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LEGALES - Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le gérant de la ligne d'annonces légales est fier par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse, pour tous les tarifs, de la collation de fait à fait est fait dans les mêmes conditions, respectif remis aux annonceurs sur demande.

COMPTABILITE-ABONNEMENTS - Tél. 04 95 32 04 40**REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES**

ET EVENEMENTS - Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : jlabre-sarri@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE - www.corse-information.info

E-mail : jlabre-sarri@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0304 8 80773

ISSN : 2114-000

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20000 BASTIA

L'Informateur - Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis ROCHE - Corse Nouvelle® fondée en 1980 et La Semaine Corse® fondée en 1989 sont protégées par l'arrêté préfectoral et les dépôts - Toute réimpression, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur 2, rue de 11 mars 1957 - Dépôt légal à date de parution.

LINGUIMONDI : un coup de pouce à la langue corse

Le festival «Linguimondi», organisé dans le cadre des journées européennes des langues, s'est ouvert au public bastiais durant le week-end dernier. Deux journées d'un programme dédié à la sensibilisation, à la promotion et à l'avenir de la langue corse, sous l'égide de la Collectivité territoriale de Corse, en partenariat avec la mairie de Bastia, et en présence de Pierre Ghionga, conseiller exécutif chargé de la langue corse.



Alain Di Meglio, Pascal Ottavi et Marinette Matthey ont débattu des bénéfices du plurilinguisme et de l'éducation plurilingue



Parmi les participants exposants, l'Adecec, dont le jeu «E sette famiglia» a connu un franc succès



Les échecs font eux aussi la part belle à la langue corse



Un public nombreux a investi le chapiteau installé place Saint Nicolas

Les acteurs de l'ouverture de la première édition de Linguimondi



Ce festival, dont c'était la première édition, s'est intégré à la fête européenne des langues, célébrée depuis dix ans, le dernier week-end de septembre. La **Collectivité Territoriale de Corse** et la **ville de Bastia** ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre de la politique volontariste initiée par le **Conseil de l'Europe**, qui consiste à encourager les **Européens** à apprendre plus de langues, à tout âge, dans le cursus scolaire en dehors de celui-ci. L'idée étant que la diversité linguistique favorise la communication interculturelle en **Europe**, et s'affirme comme un élément clé du riche patrimoine culturel du vieux continent. Cette première édition de **Linguimondi** a permis – à travers un programme à la fois ludique et conventionnel – de sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues et de la diversification des langues apprises, afin de favoriser le plurilinguisme et la compréhension interculturelle. Le but étant de promouvoir la riche diversité culturelle et linguistique de l'**Europe**, où la langue corse a toute sa place. Ce festival a mis en exergue l'apprentissage du corse tout au long de la vie, dans un cadre scolaire ou professionnel, comme dans le plaisir de l'échange. De la **place Saint Nicolas**, où un chapiteau accueillait des acteurs significatifs de cet engagement, au palais des gouverneurs, théâtre d'un cycle de conférence, sur les politiques linguistiques des gouvernements autonomes européens et des rencontres poétiques «*Mediterratura*», le festival **Linguimondi**, entre conférences, visites, concerts et rencontres, a réussi son entrée dans la ronde des langues d'une **Europe** en fête !

Grande Goûrée Cubaine

Dans le cadre des Journées du Cinéma Espagnol
et latino-américain



LUNDI 10 OCTOBRE 2011

À PARTIR DE 20H30

THÉÂTRE DE BASTIA

Projection en avant-première de **HABANA EVA**

Concert de **Rafael Kintero Group**
et de **Pilou Barque** (percussions) & **Pierre Reboulleau** (piano)

Dégustation de **Tapas** autour d'un **Cocktail**



Avec la participation de

Entrée : 12 €
10 € pour les adhérents

SOCOBO
Société Corse de Boissons

les musicales
de bastia

et du **JARACANDA**
restaurant quai des Martyrs